Nations Unies S/PV.5264



Conseil de sécurité
Soixantième année

Provisoire

5264e séance
Mardi 20 septembre 2005, à 10 h 55
New York

Président :	M. Romulo	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Moeller
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Rogachev
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Valinakis
	Japon	M. Oshima
	République-Unie de Tanzanie	M. Shareef
	Roumanie	M. Baconschi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends

05-51381 (F)

La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada, du Pérou, de la Slovaquie et de la Suisse des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur et à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je salue la participation à la présente séance de M. Paul van Tongeren, Directeur exécutif du Centre européen pour la prévention des conflits; M. Andrea Bartoli, Président du Séminaire sur le règlement des conflits de l'Université Columbia et Coordonnateur du corps enseignant du Conflict Resolution Network de l'Université Columbia; et M. Vasu Gounden, fondateur et Directeur exécutif du African Centre for the Constructive Resolution of Disputes.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je tiens à appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/2005/594, qui contient le texte d'une lettre datée du 7 septembre 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Au nom des membres du Conseil, je souhaite la bienvenue aux Ministres du Danemark, de la Grèce, du Pérou, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Suisse et de la République-Unie de Tanzanie.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je tiens à rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leurs interventions à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir distribuer le texte de leur intervention et d'en lire une version condensée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Toujours afin d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti, afin de permettre au plus grand nombre possible de délégations de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil, ni à reprendre leur place sur le côté de la salle du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le fonctionnaire des conférences escortera à la table l'orateur suivant inscrit sur la liste.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Paul van Tongeren, de M. Andrea Bartoli et de M. Vasu Gounden.

Avant de donner la parole à ces orateurs, j'invite M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, à faire une déclaration au nom du Secrétaire général.

M. Kalomoh (*parle en anglais*) **:** Tout d'abord, je souhaiterais présenter des excuses au nom du Secrétaire général, qui, à cause de problèmes de calendrier inévitables, n'a pu faire sa déclaration à la présente séance importante. Il m'a demandé de le faire à sa place, et j'ai le plaisir de donner lecture de cette déclaration.

> « La semaine dernière, les dirigeants du monde ont renouvelé leur engagement à promouvoir une culture de prévention des conflits

armés comme moyen de venir à bout efficacement des problèmes interdépendants auxquels le monde est confronté aujourd'hui dans les domaines de la sécurité et du développement. Ils se sont également engagés à renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits armés. Et ils ont décidé de créer une Commission de la consolidation de la paix qui jouera un rôle clef dans la prévention de la résurgence des conflits armés.

La société civile a joué un rôle important dans le processus préparatoire du sommet. Les auditions de juin dernier ont marqué une nouvelle étape positive dans les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Il en est de même pour la Conférence sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés et la consolidation de la paix qui s'est tenue à New York en juillet dernier, au cours de laquelle 500 représentants de la société civile venus du monde entier se sont retrouvés pour adopter un programme d'action.

Le message que je vous adresse aujourd'hui est simple : le rôle de la société civile dans la prévention des conflits doit être pleinement reconnu. Tant l'Organisation des Nations Unies que les organisations régionales doivent faire davantage pour tirer profit des avantages comparatifs de la société civile, à savoir une présence et une expérience locales fortes. L'appropriation et la participation locales sont essentielles au succès des processus de paix, qu'il s'agisse de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix ou de la consolidation de la paix. Le dialogue, la transparence et l'obligation redditionnelle doivent demeurer prioritaires.

La société civile est très souvent en avance sur nous s'agissant de l'identification des nouvelles menaces et préoccupations. C'est sans aucun doute un de ses rôles les plus importants. Les organisations de la société civile sont également indispensables dans la diplomatie parallèle et interpersonnelle, qui est souvent partie intégrante d'une diplomatie officielle couronnée de succès et de processus politique et de réconciliation après un conflit réussis. Parfois, ils peuvent entrer en contact sur le terrain avec des parties que les gouvernements ou l'Organisation des Nations Unies ne peuvent atteindre.

De plus, les organisations de la société civile peuvent compléter l'action de l'ONU en apportant de précieuses analyses de la situation sur le terrain, en nouant des partenariats destinés à appliquer les décisions de l'ONU, en affermissant la viabilité des opérations des Nations Unies et en édifiant des réseaux qui prônent la consolidation de la paix. Pour toutes ces raisons, les organisations de la société civile auront un rôle essentiel à jouer dans les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

Le sommet mondial de 2005 a débouché sur des engagements remarquables par les États Membres. Mais si l'on veut que les paroles se traduisent en actes et que les stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix soient plus efficaces, tous les acteurs – les gouvernements, les institutions financières internationales, les organisations régionales et la société civile – doivent travailler main dans la main, comme partenaires.

Je suis résolu à remplir le rôle qui me revient et prie instamment chacun d'entre vous de faire de même. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kalomoh de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à M. Paul van Tongeren, Directeur exécutif du Centre européen pour la prévention des conflits.

M. van Tongeren (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de participer à cette séance et je remercie vivement le représentant des Philippines de m'avoir invité à m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Pour promouvoir la paix et la sécurité au XXIe siècle, il est indispensable de modifier en profondeur la façon dont nous réagissons aux conflits violents. Il est intolérable que les conflits violents tuent des millions de civils à une époque où la communauté internationale dispose du savoir et des ressources nécessaires pour empêcher cela. Comme l'indique le Rapport mondial sur le développement humain de cette année, « le conflit violent est une des routes les plus sûres et les plus rapides vers le bas du classement de

l'indicateur du développement humain » et il met en péril la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

En réponse à la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (S/2001/574) à propos du rôle de la société civile, les organisations de la société civile du monde entier se sont réunies au sein du Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés. Trois ans de dialogue, de consultations et de recherche aux quatre coins du monde ont débouché sur l'élaboration de 15 programmes d'action régionaux et, pour finir, d'un programme d'action mondial sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ces programmes d'action ont été présentés à la conférence mondiale sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés et la consolidation de la paix, qui s'est tenue ici même en juillet dernier. Dans le programme d'action mondial, nous demandons une transformation radicale de la façon dont les conflits sont abordés : il faut passer de la réaction à la prévention. De notre point de vue, non seulement un tel changement est réalisable, mais de surcroît, il est nettement plus rentable.

La prévention occupe une place centrale dans la mission des Nations Unies et dans les buts profonds de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, il y a 60 ans. Pourtant, cela ne transparaît guère dans la structure actuelle de l'ONU. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », la consolidation de la paix demeure « une faille énorme dans la structure institutionnelle de l'ONU. » (*A/59/2005, par. 114*)

Suite aux deux rapports élaborés par des groupes de haut niveau en 2004, nous proposons que l'ONU assume un plus grand rôle de pilote, de catalyseur et d'organisateur dans le domaine de la paix et de la sécurité. Nous recommandons la création du poste de Secrétaire général adjoint à la paix et à la sécurité.

Les régions ou pays dans lesquels un conflit risque d'éclater devraient faire l'objet d'une meilleure surveillance. Il conviendrait de mettre au point des indicateurs d'alerte plus efficaces, de même qu'il faudrait renforcer l'infrastructure de consolidation de la paix moyennant les capacités locales d'appui à la paix.

Il importe selon nous qu'une version actualisée du rapport de 2001 sur la prévention des conflits armés soit prochainement publiée. On attend toujours le rapport intérimaire prévu pour 2004. Maintenant le sommet achevé, nous espérons toutefois que ce rapport sera bientôt publié.

En outre, nous proposons que le rôle de l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix fasse l'objet d'un examen approfondi en 2010, avec la tenue d'une conférence multipartite sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Cette conférence aurait pour objet d'élaborer une méthode cohérente et intégrée de traitement de la prévention et de dresser un bilan à mi-parcours des activités de la commission de consolidation de la paix, avec la participation des organisations régionales et de la société civile.

En raison des contraintes de temps, je ne m'attarderai pas sur tous les aspects du rôle essentiel de la société civile. Je poursuivrai donc en disant que nous adhérons sans réserve à la conclusion formulée l'an dernier par le Secrétaire général lors du débat du Conseil de sécurité sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits (cf. S/PV.4993), où il a déclaré que le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile n'était pas un choix, mais une nécessité.

Le Conseil de sécurité devrait revoir ses méthodes de travail de manière à accroître son caractère légitime, participatif et représentatif en appliquant les recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, le Groupe Cardoso, à propos des voies et moyens de renforcer la coopération du Conseil avec la société civile, c'est-à-dire en veillant davantage à une meilleure planification et à une plus grande efficacité des séances organisées suivant la formule Arria, à travers l'allongement des délais de préparation et la prise en charge des frais de voyage aux fins d'une plus grande participation des acteurs venus du terrain. Il faudrait que les missions du Conseil de sécurité sur le terrain rencontrent régulièrement les responsables compétents des organisations locales de la société civile. En outre, le Conseil de sécurité devrait soutenir la création d'un groupe consultatif ou d'experts sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix, qui serait composé de professionnels, d'universitaires et de membres d'organisations de la société civile. Au sein des équipes de pays des Nations Unies, il conviendrait de nommer un interlocuteur chargé de la

prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

Enfin, nous sommes favorables à la mise en place d'une commission de consolidation de la paix et pensons qu'elle gagnera en efficacité dès lors qu'elle coopère avec les organisations de la société civile riches d'expérience dans le domaine de la consolidation de la paix et présente des rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Nous demandons aux membres du Conseil de sécurité de soutenir les propositions prônant que le mandat de la commission de consolidation de la paix prévoie la création de mécanismes officiels au niveau des pays, comme les « forums civiques » de sorte que la société civile soit un partenaire essentiel de ses efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Directeur du Séminaire de l'Université Columbia sur la résolution des conflits et coordinateur du réseau sur la résolution des conflits de l'Université Columbia, M. Andrea Bartoli.

M. Bartoli (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. Alberto Romulo, et par son entremise, le Gouvernement des Philippines, d'avoir organisé ici, à New York, le présent débat public pendant sa présidence du Conseil de sécurité.

Il m'a été demandé de présenter la position du milieu universitaire, qui contribue, au sein de la société civile, à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends, à travers l'expérience de l'organisation que j'ai fondée en 1997 à l'Université Columbia, ici, à New York : le Centre pour le règlement international des conflits. Je note d'ailleurs avec plaisir qu'un certain nombre de nos étudiants sont présents dans la salle. Par intuition, je dirai que cette contribution repose sur la compréhension et l'expérimentation.

Bien qu'infini, le désir humain de paix est parfois impossible à décrire avec des mots et des images. Individus et groupes, États et nations, deviennent victimes de leurs propres limites lorsqu'ils étudient les difficultés du monde dans lequel ils vivent, auquel ils appartiennent, pour lequel ils travaillent d'arrache-pied. La première contribution du monde universitaire à la prévention des conflits consiste à offrir, à peaufiner et à préserver la langue qui nous permet à tous, membres de la famille humaine, de comprendre les conflits auxquels nous sommes confrontés, ceux à venir et ceux que l'on ne sait pas reconnaître comme tels.

C'est pourquoi nous devons être reconnaissants aux nombreux spécialistes qui, par leur labeur et leur créativité, nous ont donné les mots pour décrire, comprendre et traiter le monde des conflits. Sans les universitaires, nous n'utiliserions pas les termes « développement » ou « génocide » comme nous le faisons aujourd'hui. Même le terme « prévention » ne figurerait pas dans notre vocabulaire dans son acception actuelle. Je suis sûr que tous conviendront avec moi que nous devons être reconnaissants à ceux qui nous ont donné la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte des Nations Unies. Beaucoup d'entre eux étaient des universitaires, et dévoués à la famille humaine.

Ces universitaires venaient de toutes sortes d'horizons et de systèmes de croyance, car les conflits constituent une expérience humaine commune. Toute la littérature sur le règlement des conflits s'accorde sur le fait que les conflits font partie de la vie, de même que les désaccords, les différends et les écarts. Les conflits sont généralement réglés sans recours à la violence; en fait, le recours à la violence les aggrave la plupart du temps.

La deuxième contribution du monde universitaire consiste à étudier les façons dont les conflits ont été réglés de manière constructive sans avoir recours à la violence. Cette recherche n'est pas une promesse futile; elle découle plutôt de l'observation selon laquelle, depuis un temps immémorial, les êtres humains se sont battus les uns contre les autres et ont réglé leurs conflits. Toutes les sociétés humaines ont été en butte aux problèmes cruciaux de la prévention et du règlement des conflits. Toutes les sociétés humaines ont élaboré, de concert et dans leur propre langue, des manières de décrire ces conflits et d'y faire face de manière constructive.

Nous devons être à la fois fiers et honteux de cet héritage car, d'une part, aucune société humaine n'a jamais été complètement privée de paix et, d'autre part, aucune société humaine n'est totalement à l'abri de la menace d'une violence et d'une destruction imminentes. Les instituts universitaires prennent sérieusement en compte cet héritage, qu'ils intègrent dans l'expérimentation qui est nécessaire pour relever les défis imminents du moment.

Le rôle des universitaires d’aujourd’hui, tel qu’il est compris par une institution d’enseignement supérieur comme le Center for International Conflict Resolution, consiste à rechercher ce qui n’est pas encore apparent, à donner un nom à la violence et à la paix d’une manière qui prête attention aux défis du moment, qui soit intelligente dans son approche, rationnelle dans ses méthodes et responsable dans ses recommandations. C’est la contribution du savoir et de l’expérimentation.

Un exemple vient à l’esprit, notamment celui évoqué par le professeur Su Hao, collègue à l’Université des affaires étrangères de Beijing, qui travaille sur la prévention des conflits dans un contexte régional, ou par nos collègues à la Fondation suisse pour la paix qui se consacrent à l’élaboration du projet FAST, manière expérimentale de donner un avertissement rapide.

Appartenant à la Communauté Sant’Egidio – la seule organisation non gouvernementale citée par le Secrétaire général dans son rapport sur la prévention des conflits armés (S/2001/574) – que je représente à l’ONU depuis 1992, j’ai eu la chance de contribuer au processus de paix au Mozambique. Nous avons alors découvert que si tout le monde peut faire la guerre, tout le monde peut également faire la paix, y compris la société civile. Cette découverte a conduit à une recherche accrue dans un esprit d’expérimentation réfléchie. L’Université Columbia se félicite se cette approche novatrice, qui lui a permis de devenir un point de référence significatif, un lieu de synthèse et de responsabilisation dans le domaine du règlement des conflits internationaux.

Les universités ont été traditionnellement plus fortes que d’autres secteurs de la société civile. En formant les élites, et en étant fréquemment appuyée par les forces dirigeantes, les universités ont souvent utilisé leur autonomie pour favoriser la recherche humaine au-delà des limitations de la politique institutionnalisée. Les universités ont été des lieux de rencontre entre la stabilité et l’innovation.

C’est la raison pour laquelle je tiens à souligner que les 26 et 27 avril 2006, la prière pour la paix qui a été lancée par le Pape Jean-Paul II à Assise en 1986 aura lieu dans un autre centre d’enseignement supérieur : la Georgetown University à Washington (DC). À une époque où l’instrumentalisation de la religion par des forces violentes semble se généraliser, il est indispensable de renforcer la synergie entre les personnes de bonne volonté et de savoir : les croyants et les chercheurs, les universitaires et les décideurs.

Je viens d’un pays, l’Italie, qui se targue de posséder de nombreuses universités anciennes. Des noms tels que Bologne et Padoue sont reconnus partout dans le monde comme des centres d’enseignement supérieur. Avec elles, un réseau d’institutions d’enseignement supérieur unit les pays du monde, de Bagdad à Bombay, de Beijing à Boston. Les pays doivent être fiers de leurs institutions d’enseignement supérieur et nous devons tous saluer la sagesse des Hadiths, authentiques proverbes attribués au prophète Mahomet, notamment celui-ci : « Celui qui donne vie au savoir ne meurt pas ».

Le Conseil de sécurité est un espace humain véritablement unique. J’espère qu’il conservera son ouverture au savoir universitaire. Le CICR donne depuis 1998 un cours sur la prévention des conflits, qui est enseigné au siège de l’ONU aux cadres de l’ONU, aux diplomates des missions et aux étudiants de l’Université Columbia. L’ingéniosité nous conduira à trouver de nouvelles solutions, de nouvelles formes de dialogue et d’interaction. Ce débat très ouvert en est la preuve.

J’espère que grâce au Département des affaires économiques et sociales – qui a tenu l’an dernier une réunion très prometteuse sur les contributions universitaires à la paix sous l’égide de l’Université de Rome/La Sapienza –, et au Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés, qui a tenu sa conférence plénière dans cette salle il y a seulement deux mois, et par d’autres voies encore, une communication libre et ouverte sera maintenue entre toutes les institutions d’enseignement et le système de l’ONU.

Continuons d’apprendre ensemble. Évoquant le savoir partagé, les vieux rabbins l’ont joliment dit : « O Chevruta o mituta »; une expression araméenne que l’on pourrait traduire par « Ou bien nous sommes ensemble, ou bien nous mourons ». Continuons donc d’apprendre ensemble et restons en vie ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Fondateur et Directeur exécutif de l’African Center for Constructive Resolution of Disputes, M. Vasu Gounden.

M. Gounden (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier le Président, sa Mission

permanente des Philippines aux Nations Unies, le Gouvernement philippin, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, d'avoir donné à la société civile la possibilité de présenter nos vues devant cet organe. Monsieur le Président, votre initiative nous rappelle avec simplicité les changements qui ont lieu en ce moment dans les relations internationales.

Dans le rapport du Groupe de personnalités éminentes chargé d'examiner les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, le Président du Groupe et ancien Président du Brésil, M. Fernando Henrique Cardoso a indiqué : « La montée en puissance de la société civile est bien l'un des événements majeurs de notre époque. La gouvernance mondiale n'est plus du seul ressort des gouvernements. La participation et l'influence croissantes des acteurs non étatiques renforcent la démocratie et redéfinissent le multilatéralisme. Les organisations de la société civile sont aussi les grands moteurs de certaines des initiatives les plus novatrices qui visent à lutter contre des menaces de portée mondiale qui se profilent à l'horizon ».

Dans ce contexte et compte tenu du fait que les conflits complexes d'aujourd'hui nécessitent une sagesse collective et les efforts de tous les secteurs de la société face à l'émergence d'une nouvelle forme de multilatéralisme qui se fonde sur le début de la Charte de l'ONU, « Nous, les peuples », Nous, les peuples – les États, la société civile et le secteur privé – devons en effet créer un nouveau partenariat. Ce partenariat doit rejeter les distinctions fondées sur la richesse et le pouvoir et sur la dimension géographique et la démographie. Il doit s'appuyer sur la sagesse collective et chaque partenaire doit exploiter ses propres avantages comparatifs, son expertise et ses propres opportunités.

Permettez-moi de dire d'emblée que nous reconnaissons et respectons le fait que le règlement de différends politiques entre États et à l'intérieur des États est, et doit rester, du domaine des États nations. La société civile devrait compléter le rôle des États nations et rester en dehors des structures officielles de l'ONU, car sa force, sa légitimité et sa souplesse émanent de son indépendance.

Cependant, les conflits d'aujourd'hui ont un caractère multidimensionnel et complexe et nécessitent donc une stratégie globale qui inclue plusieurs acteurs, y compris la société civile. Il y a beaucoup de phases et de dimensions dans un conflit. En fonction de la complexité d'un conflit, toutes ces phases et dimensions nécessitent des acteurs différents avec des stratégies et des compétences différentes.

Dans le cas de l'African Center for Constructive Resolution of Disputes, nous avons rencontré des seigneurs de la guerre en Somalie et travaillé avec eux alors que plusieurs États n'étaient pas en mesure de les rencontrer. Nous avons formé et préparé aux négociations des groupes rebelles au Burundi et en République démocratique du Congo, et ils témoigneront du rôle que nous avons joué s'agissant de les habiliter à entamer des négociations. Nous avons également aidé le Facilitateur du dialogue intercongolais, l'ancien Président Masire du Botswana, à préparer son équipe de médiation et nous l'avons conseillé sur le processus et la stratégie de médiation pendant les pourparlers.

À l'heure où nous parlons, près de 30 fonctionnaires des Nations Unies du Département des opérations de maintien de la paix sont accueillis par notre institution en Afrique du Sud pour recevoir un enseignement destiné aux hauts responsables des missions. En janvier 2005, nous avons complété et soumis le document cadre sur la construction après un conflit pour le compte du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), après avoir été chargé par le NEPAD d'élaborer et de gérer un processus en vue de la préparation de ce document.

Ces initiatives constituent des exemples concrets de la coopération entre la société civile et les instances gouvernementales et intergouvernementales pour la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends.

J'en viens à l'un des faits nouveaux les plus importants qui se soit dégagé de la réforme des Nations Unies : la Commission de consolidation de la paix. Sa création et ses objectifs ne pourraient pas être plus opportuns pour un pays tel que le Burundi, qui vient de sortir d'un conflit, mais est confronté à d'énormes défis et dispose de très peu de ressources et doit faire face à la concurrence avec d'autres pays pour recevoir l'aide des donateurs et des ONG. Il est on ne peut plus urgent de centraliser la coordination des efforts de développement de façon à permettre à tous les acteurs concernés de collaborer à l'élaboration d'un programme de reconstruction après le conflit et d'un programme de développement durable, avec le

Gouvernement des pays bénéficiaires et de la population locale. Toutefois, cette Commission serait vouée à l'échec dès le début si elle ne pouvait mobiliser les appuis les plus larges possibles. Elle doit donc veiller à être accessible à tous les acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux pertinents par l'intermédiaire de toutes les instances des Nations Unies.

Dans la minute qui me reste, j'aimerais faire valoir qu'en plus d'un nouveau partenariat, le monde a besoin d'un consensus commun. Tous les bons spécialistes de la gestion des conflits savent qu'on ne peut progresser vers la résolution d'un conflit sans qu'au préalable les parties en conflit parviennent à une compréhension commune des problèmes auxquels ils sont confrontés. En mettant en place un nouveau partenariat, nous devrons trouver un consensus quant à la nature, aux causes et aux manifestations des menaces à la sécurité auxquelles doit faire face le monde contemporain. Et de cette compréhension commune pourront découler les solutions communes.

En 1945, nous nous sommes unis sous l'égide de cet auguste organe pour ramener la paix dans le monde; 60 ans plus tard, nous sommes divisés quant à la façon de ramener la paix dans le monde. Il ne faudrait pas que les générations à venir disent que nous présidions ici une Organisation des Nations… désunies. Forgeons donc un nouveau partenariat et bâtissons un nouveau consensus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Per Stig Moeller, Ministre des affaires étrangères du Danemark.

M. Moeller (Danemark) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance et appelé l'attention du Conseil de sécurité sur l'importance de l'apport de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends. Je salue également la participation à la séance d'aujourd'hui de représentants de la société civile, dont j'ai écouté avec intérêt les observations.

Je voudrais, pour commencer, m'associer à l'ensemble de la déclaration qui va être prononcée tout à l'heure par le représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

Nous devons adopter une démarche analogue en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Si nous ne sommes pas en mesure de cultiver et de consolider durablement la paix, nous ne pourrons empêcher que n'éclatent de nouveaux conflits ni même que des conflits anciens ne redonnent lieu à de nouvelles violences. Dès lors, nos efforts en vue de mettre en place la Commission de la consolidation de la paix valent tout autant pour la prévention des conflits. La mise en place de la Commission de la consolidation de la paix est un motif d'espoir pour ceux qui souffrent des effets des conflits armés. Et elle est porteuse d'espoir pour les organisations de la société civile et les particuliers qui, inlassablement, s'emploient à relever leur société des cendres d'un conflit. Comme nous l'avons décidé au Sommet, nous nous devons de faire le nécessaire pour que ce nouvel organe commence ses travaux au plus tard à la fin de l'année.

Le rôle joué par la société civile dans la prévention des conflits n'est pas seulement important, il est indispensable. Je voudrais évoquer quelques-unes des situations dans lesquelles nous nous trouverions démunis en l'absence de la société civile.

Premièrement, la seule solution viable à long terme, en matière de protection de la sécurité humaine, est de s'attaquer aux causes profondes des conflits – ce qui passe impérativement par la mobilisation de la société civile au niveau local. Il est essentiel d'entretenir le dialogue et la coopération avec la société civile si l'on veut atteindre l'objectif fondamental qu'est le développement pacifique progressif de sociétés démocratiques et pluralistes. Au Danemark, nous avons bien pris conscience du rôle central des organisations non gouvernementales dans la prévention des conflits. Dans notre Programme pour la paix en Afrique, par exemple, nous contribuons aux activités de la société civile pour lui permettre de jouer le rôle important qui est le sien dans la prévention des conflits locaux. Les organisations non gouvernementales danoises jouent un rôle absolument capital dans les programmes financés par le Danemark aux quatre coins du monde, où elles travaillent en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales locales.

Deuxièmement, une condition *sine qua non*, en matière de prévention des conflits, est l'alerte précoce. Pour pouvoir prendre des mesures adaptées en temps utile afin d'éviter l'éclatement d'un conflit, il est impératif de disposer des connaissances et informations nécessaires. La réaction rapide passe

obligatoirement par l'alerte rapide. À cet égard, nul n'est mieux placé pour déceler les signes précurseurs d'un conflit potentiel que la société civile. Les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les instituts nationaux des droits de l'homme, les organisations féminines, les représentants des minorités et des populations autochtones sont autant d'exemples de représentants de la société civile renseignés de première main sur toute montée des tensions au sein de sociétés fragiles. Nous devons compter sur les membres de la société civile pour donner l'alarme et nous devons les écouter et agir lorsque c'est nécessaire.

Enfin, la société civile joue souvent un rôle capital comme facilitateur des processus de paix et en faisant office de partenaire local dans la médiation entre parties à un conflit. Dans les sociétés déchirées par les tensions ethniques, politiques ou religieuses et où règne la méfiance mutuelle, c'est souvent l'intervention de la société civile qui permet de faire la différence entre un conflit déclaré et la réconciliation. Les mesures de rétablissement de la confiance entre des parties aliénées sont le fondement de la consolidation de la paix.

Nous avons vu l'importance de l'impact que peuvent avoir les activités menées par les organisations non gouvernementales. J'en citerai quelques exemples. Au nord de l'Ouganda, le Danemark soutient l'action de l'organisation Save the Children, qui s'emploie à mettre en place les conditions d'une coexistence pacifique et de la consolidation de la paix. Cette action se fait par le biais, notamment, de clubs pour la paix, dans les écoles, d'associations de parents faisant campagne pour la prévention des conflits et de la diffusion dans les médias de messages de paix d'enfants. Un autre exemple est l'action antimines. Une organisation non gouvernementale danoise en Afghanistan a ainsi mis sur pied un programme faisant appel aux anciens combattants pour les activités de déminage. Cela leur permet de gagner leur vie dans le cadre d'une activité pacifique, ce qui réduit considérablement le risque de les voir recruter par des éléments déstabilisateurs.

La société civile ne peut jouer le rôle de facilitateur de la paix en vase clos : elle a besoin de l'appui et de la compréhension des gouvernements et de la communauté internationale, et notamment du Conseil de sécurité. Nous devons instaurer un climat de sécurité suffisant pour permettre aux représentants de la société civile de travailler; un encouragement politique et un soutien économique sont tout aussi importants. Il faut renforcer les capacités de prévention et de consolidation de la paix en renforçant les échanges d'informations, ainsi que la coordination et l'entraide entre les gouvernements et la société civile. À cet égard, les travaux de la Commission de la consolidation de la paix auraient beaucoup à gagner d'une participation de la société civile.

Le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, il ne peut s'acquitter de ces fonctions de façon isolée. Ce qui vaut pour la société civile vaut également pour le Conseil, qui ne peut lui non plus jouer son rôle capital en vase clos. L'interdépendance et la synergie entre les mesures prises par le Conseil à New York et le rôle joué par les intervenants sur le terrain, dont la société civile, appellent un dialogue et une coopération étroites entre eux.

Une mesure concrète consisterait, par exemple, à prévoir un point de coordination pour les organisations non gouvernementales dans les missions intégrées des Nations Unies. Pour la planification civile et militaire et les activités de consolidation de la paix, la société civile devrait être considérée comme un partenaire et une partie prenante. Plus généralement, il convient de tenir compte des vues de la société civile dans l'élaboration des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les opérations qui ont été mandatées.

La mise au point de stratégies de prévention des conflits est un autre domaine pertinent. Le Conseil doit envisager de nouveaux moyens de mettre en place un réseau de coopération avec la société civile. Nous pourrions – comme l'a fait la présidence aujourd'hui – tirer un meilleur parti de l'occasion d'inviter des représentants de la société civile qu'offrent nos séances publiques ou bien nous pourrions tenir nos séances officieuses classiques avec des organisations non gouvernementales.

Pour terminer, le dialogue, l'échange d'informations et la coopération entre les États Membres et la société civile, à New York, mais, surtout sur le terrain, constituent des éléments d'importance s'agissant de veiller à ce que la paix et la prospérité ne restent pas de simples aspirations mais deviennent une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Teodor Baconschi, Secrétaire d'État aux affaires mondiales et Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

M. Baconschi (Roumanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous sait gré, Monsieur le Président, de présider aujourd'hui les travaux du Conseil de sécurité. Je dois dire que le sommet du Conseil tenu récemment sous l'égide de la présidence philippine nous a fait forte impression. Je tiens aussi à vous féliciter d'avoir organisé ce débat bien venu – et, je l'espère, fructueux – sur le potentiel de la société civile, et en particulier des organisations non gouvernementales s'agissant de contribuer efficacement à l'action des Nations Unies en matière de prévention des conflits ou de règlement des différends par des moyens pacifiques conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'un sujet très riche, puisqu'il porte sur le rôle de partenaires importants des efforts de paix de l'ONU et de son Conseil de sécurité. Je serai néanmoins bref car la Roumanie s'aligne sur la déclaration que prononcera le représentant du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

Les approches, adoptées par la communauté internationale, de la prévention des conflits et du règlement des différends continuent d'évoluer pour répondre à la nature changeante des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le monde actuel. Au cours des années passées, le système des Nations Unies a accru ses capacités pour détecter rapidement des situations potentiellement dangereuses, pour éviter une escalade des tensions et par aider les parties à gérer et, finalement, à régler de manière pacifique leurs différends. Toutefois, même quand l'Organisation fait montre des meilleures capacités analytiques et de planification, les réalités sur le terrain révèlent un besoin continu de trouver et de mobiliser des ressources additionnelles.

Notre débat d'aujourd'hui est donc plus qu'opportun en ce sens qu'il favorise la réflexion sur le renforcement des capacités, des connaissances, des ressources et des moyens dont dispose l'ONU pour assurer le meilleur succès à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends. Ayant pris acte et dressé le bilan de la contribution toujours croissante de la société civile dans ces processus, nous devrions privilégier davantage l'examen d'autres voies et modalités propres à assurer sa participation accrue. La valeur ajoutée que représente la participation des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile dans les activités de l'ONU a été à maintes reprises soulignée dans cette même salle, où nous avons reconnu que ces composantes de la société civile contribuent de manière déterminante à faire une différence, à pratiquement toutes les étapes d'un conflit, et à veiller à ce que, quelles que soient les solutions politiques qui apparaissent pour mettre fin à un conflit, elles soient durables et viables.

Ces organisations participent activement à la prévention des conflits en se fondant sur une série d'atouts tels que leur connaissance, de première main, de la situation sur le terrain et leurs contacts sans entrave avec les acteurs pertinents. De fait, dans certains cas, les ONG et les organisations de la société civile sont mieux à même de détecter l'émergence des crises, devenant ainsi des ressources précieuses pour un système d'alerte précoce spécialement conçu pour les organisations internationales opérant sur le terrain.

Dans d'autres cas, de telles organisations sont à même de présenter l'évaluation la plus exacte du danger d'escalade, dans un différend donné, ce qui constitue toujours un élément essentiel pour mettre fin à un conflit avant qu'il n'éclate effectivement. En outre, à la différence de la participation de la communauté internationale, qui est occasionnelle, temporaire et fragmentée, la présence continue de la société civile fournit des possibilités d'établir des relations à long terme et de créer ainsi un sentiment de confiance entre les parties à un différend, non moins que d'ouvrir des voies plus fiables et durables au dialogue. La longue durée de leur présence et leur crédibilité de ce fait renforcée fournissent aux organisations de la société civile une capacité supérieure d'accès et d'influence sur les acteurs impliqués dans le règlement pacifique des différends, et elles leur permettent d'envisager des moyens novateurs pour les aider dans ce processus. Enfin, puisque des questions ethniques ou religieuses sont à l'origine de la plupart des conflits actuels, ce sont les acteurs neutres, tels que les organisations pluriethniques ou plurireligieuses de la société civile, qui sont le mieux à même de surmonter les divisions sectaires et de favoriser une meilleure compréhension entre les composantes religieuses et ethniques d'une société.

Étant donné le potentiel des acteurs de la société civile sur le plan des connaissances et de la compréhension intuitive, il convient d'insister sur la

nécessité de promouvoir une collaboration meilleure et actualisée entre le système des Nations Unies et les organisations de la société civile, afin de rendre plus durables et rentables les activités liées à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends. La prévention des conflits embrasse des modalités telles que la participation, l'autonomisation et le contrôle national, permettant de réagir en temps voulu avant qu'un différend ne parvienne à la phase de conflit. La communauté internationale doit aider à favoriser des processus politiques locaux dans le cadre desquels la société civile partage, avec la communauté internationale et des acteurs gouvernementaux locaux, le contrôle des processus de prévention.

Le dialogue entre les acteurs de la société civile doit être encouragé et facilité pour susciter un débat sain, favoriser des transformations, édifier un consensus et traduire des politiques dans la pratique. Dans les pays où les communautés sont pleines de méfiance les unes envers les autres et où le conflit a profondément érodé les structures de la société, il est fort nécessaire d'examiner tous les modèles efficaces de prévention des conflits et de règlement des différends, notamment, le cas échéant, une collaboration accrue entre les organisations de la société civile et le système des Nations Unies, ainsi que ses mécanismes et partenaires pertinents.

Dans ce contexte, je voudrais souligner le rôle des médias. En donnant voix et visibilité à toutes les personnes – y compris et surtout aux pauvres, aux marginalisés et aux membres des minorités – les médias sont bien placés pour aider à remédier aux inégalités, à la corruption, aux tensions ethniques et aux violations des droits de l'homme qui constituent les causes profondes de tant de conflits. Dans la mesure où le nombre de journalistes et de membres du personnel d'appui essentiel tués dans le monde, alors qu'ils couvraient un conflit ou une situation d'après-conflit, a connu une envolée vertigineuse, nous devrions aussi examiner de manière plus approfondie la nécessité de promouvoir et d'assurer le respect de la liberté d'expression et d'opinion, ainsi que les principes de base du droit international humanitaire.

Vendredi, nous avons assisté à l'adoption du document final de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005. Nous nous félicitons de ce qu'il salue la contribution positive de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, à la promotion et à la mise en œuvre des programmes relatifs au développement et aux droits de l'homme – qui sont, au bout du compte, des facteurs clefs de la prévention des conflits – et l'importance de leur participation constante aux côtés des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

La contribution de la société civile à la prévention et à la gestion des conflits constitue également un chapitre important des enseignements tirés de l'histoire, qui se fait sous nos yeux, du renforcement de la relation de l'ONU avec les organisations régionales. Cette compréhension du multilatéralisme a pour objectif de créer des voies et des mécanismes plus appropriés de coopération en vue de mieux remplir nos tâches communes.

M. Valinakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter d'avoir convoqué la présente séance sur une question importante et fort opportune. Je souhaite également vous remercier de nous avoir fourni un document de réflexion utile. La Grèce s'aligne pleinement sur la déclaration que prononcera le Royaume-Uni au nom de l'Union européenne.

La prévention des conflits violents réside au cœur du mandat de l'Organisation des Nations Unies. Ces dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour accroître l'efficacité de l'Organisation dans ce domaine et passer d'une culture de réaction à une culture de prévention.

Le rapport du Secrétaire général de 2001 intitulé « Prévention des conflits armés » (S/2001/574) fait figurer en bonne place la prévention des conflits à l'ordre du jour des Nations Unies et souligne son importance dans l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Le même rapport et la résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité reconnaissent clairement l'importance du soutien accordé par les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile dans les efforts nationaux de prévention des conflits.

Nous avons également été les témoins d'un redoublement d'activité de la part du Conseil de sécurité dans le domaine de la prévention des conflits et d'une interaction plus étroite avec la société civile. Cela s'est reflété dans ses diverses missions d'établissement des faits et de renforcement de la confiance dans des zones comportant un risque de conflit armé. Le Conseil reçoit et examine également

un nombre important de rapports contenant des informations fournies par les ONG concernant des situations qui menacent la stabilité politique et la prospérité des États.

D'importantes conférences ont aussi été récemment tenues, et les recommandations formulées pourraient faire avancer considérablement le processus.

La prévention des conflits est une activité difficile et complexe qui nécessite la participation de nombreux acteurs. Aujourd'hui, la prévention des conflits est une tâche qui incombe non seulement aux gouvernements et à l'ONU, mais aussi à la société civile, par exemple aux ONG, au secteur privé et aux organismes de développement.

On reconnaît généralement que la plupart des conflits internes actuels sont principalement causés par une gouvernance faible, l'absence d'institutions démocratiques, des violations massives des droits de l'homme, l'absence de développement socioéconomique, une discrimination ethnique systématique, l'histoire antérieure du conflit et son contexte régional.

Selon nous, la société civile peut jouer un rôle fondamental dans la prévention des conflits en apportant une analyse indépendante d'une situation particulière, en s'attaquant dès une phase initiale aux causes profondes de conflits, en éduquant la population sur les horreurs de la guerre et en sensibilisant le public à ces questions afin de mobiliser la volonté politique et l'action. De plus, les ONG internationales et locales peuvent, grâce à leur souplesse, l'étendue de leurs contacts et leur engagement, répondre rapidement à des signes avant-coureurs de tensions porteuses de risques d'escalade vers un conflit violent. Les ONG peuvent également fournir une plate-forme constante de débat et un outil d'action, assurant ainsi une plus grande réactivité et un meilleur exercice des responsabilités.

La société civile et les ONG complètent les efforts de l'ONU. Aujourd'hui, dans plusieurs opérations de maintien de la paix multifonctionnelles, les outils civils et militaires se renforcent mutuellement et jouent un rôle important pour promouvoir une paix et un développement durables. Dans la phase d'après-conflit, la société civile prend part à de nombreuses activités, comme la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit, le renforcement de la démocratisation, la consolidation de la paix et de la réconciliation, le désarmement et la réinsertion des anciens combattants, ainsi que l'éducation civique, la formation et la recherche.

Bien que la société civile et les ONG soient en mesure de jouer un rôle fondamental dans le processus démocratique et dans la consolidation d'une paix et d'une stabilité durables, leurs capacités, et notamment celles des acteurs locaux, demeurent faibles. Selon nous, ces capacités devraient être encore renforcées et développées. À cet égard, il faut une plus étroite et plus efficace coordination et coopération avec l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

L'ONU devrait également mieux intégrer les points de vue et idées de ces acteurs importants dans ses mesures relatives à la prévention des conflits. Le Conseil de sécurité, en particulier, devrait être informé de ces points de vue par le biais des rapports qu'il reçoit sur les situations de conflit potentiel. Le Conseil devrait également tenir compte des positions des acteurs locaux lorsqu'il se rend dans des zones de conflit potentiel. Les réunions tenues selon la formule Arria sont des outils particulièrement utiles, dans la mesure où elles apportent au Conseil de sécurité des informations indépendantes sur des situations susceptibles de déstabiliser un pays. Ces réunions aident à mobiliser l'opinion des membres du Conseil quant à la nécessité d'une action préventive. Nous sommes fermement partisans d'une poursuite de réunions de ce type à l'avenir.

Pour terminer, j'aimerais souligner que mon pays appuie sans réserves toutes les activités de prévention des conflits menées par cette Organisation. Toutefois, nous pensons qu'à l'avenir les stratégies de l'ONU dans ce domaine devraient inclure surtout des acteurs locaux et devraient renforcer la capacité de ces derniers à prévenir et régler les conflits locaux. Une paix durable ne peut être établie que si les besoins des peuples concernés reçoivent une réponse et si leurs voix et leurs opinions ont été entendues.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite S. E. M. Abdulkader Shareef, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie, à prendre la parole.

M. Shareef (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire d'État des Philippines d'avoir organisé cet important débat. Je souhaite également remercier M. Paul van

Tongeren, M. Andrea Bartoli et M. Vasu Gounden de leurs exposés très pénétrants.

Nous estimons que le sujet du débat d'aujourd'hui est utile et pertinent, en parallèle à celui qui s'est tenu la semaine dernière au sommet du Conseil de sécurité. Tandis que le sommet s'attachait au rôle des États et des institutions intergouvernementales dans la prévention et le règlement des conflits, le thème d'aujourd'hui, qui met l'accent sur le rôle de la société civile dans les mêmes tâches, concerne une nécessité complémentaire.

Dans les conflits et guerres d'aujourd'hui et en cette ère de terrorisme, les principales victimes sont des hommes, femmes et enfants ordinaires. La société civile devrait par conséquent se préoccuper au plus haut point de la prévention des conflits, dans la mesure où ses membres sont les bénéficiaires directs de la paix et de la sécurité, dans toutes les sociétés. La société civile peut jouer un rôle de plus en plus efficace dans la prévention des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité à mesure que la société en question jouit de libertés civiques plus grandes et qu'elle autorise davantage la liberté d'expression et d'association; ceci permet de façonner et d'influencer l'opinion publique, ainsi que de participer à l'action politique sur des questions de conflit, de paix et de sécurité, aux niveaux national comme international.

Les premiers lieux où agir pour prévenir les conflits dans une société démocratique doivent être les parlements nationaux. Les citoyens et leurs organisations sont les électeurs auxquels les législateurs doivent rendre des comptes. La société civile, sous la forme d'individus ou d'associations communautaires, est, avec l'aide des médias, en position stratégique pour influencer les politiques et décisions concernant les conflits et la paix, et pour persuader ou contraindre les gouvernements de prendre en temps utile des mesures opportunes pour éviter des conflits imminents. Dans cette mesure, les gouvernements devraient être des partenaires de la société civile dans la prévention des conflits.

Les organisations de la société civile, notamment les institutions telles que les universités, les centres de recherche, les médias et les groupes de défense des droits de l'homme, devraient être aux avant-postes pour détecter les premières tensions systémiques au sein de la société, qui pourraient être la cause profonde de conflits violents. L'alerte a souvent été sonnée, concernant des crises naissantes, par la société civile. Les mêmes organisations devraient susciter une prise de conscience et impulser une action politique précoce aux niveaux national, régional et international pour désamorcer et régler des problèmes risquant d'aboutir à des conflits violents et des guerres. Pour jouer un tel rôle, il faut être organisé, renforcer les capacités et mettre en place un réseau de communication entre des organisations de la société civile dotées de mandats différents.

Les organisations de la société civile ont pu contribuer à réduire ou régler des conflits entre des groupes ou des nations, en maintenant des lignes de communication informelles pour promouvoir la compréhension. Elles ont joué un rôle utile en faisant diminuer les tensions, la colère, la peur et les perceptions erronées entre des parties en conflit. Elles ont aussi été en mesure de faciliter et préparer le terrain pour des négociations plus formelles. Il faut les encourager à faire usage de leurs connaissances spécialisées, de leur expérience et de leurs ressources pour aider les parties en conflit à régler leurs différends et promouvoir la réconciliation. Les organisations de la société civile ont l'avantage d'avoir un statut informel soumis à moins de contraintes politiques, ce qui leur permet d'agir de façon déterminante, mais exige aussi que leur approche demeure constructive et responsable.

Dans le même temps, nous devons rester sur nos gardes et ne pas hésiter à prendre des mesures préventives contre des segments de la société civile qui visent délibérément la propagation, l'incitation et l'alimentation de conflits. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons dû agir contre une incitation au terrorisme. Nous gardons un souvenir vivace de la propagande virulente de la Radio des Mille Collines, qui répandait l'idéologie du génocide au Rwanda, et nous tentons de modérer le journalisme incendiaire dans certains secteurs des médias en Côte d'Ivoire, afin de sauver le processus de paix dans ce pays.

Même si nous reconnaissons la contribution positive apportée par des organisations de la société civile dans la prévention et le règlement de conflits, notre expérience concrète dans la région des Grands Lacs d'Afrique nous a appris que la proximité compte lorsqu'il s'agit de mener une action préventive. Notre recommandation spécifique est donc que les organisations de la société civile proches de zones de conflit jouent un rôle proactif et prennent l'initiative d'inciter les gouvernements à agir afin de prévenir et

régler les conflits. D'autres organisations non gouvernementales hors de la zone pourraient jouer un rôle complémentaire.

Encouragées par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, les associations de femmes de la région des Grands Lacs ont joué un rôle efficace et encourageant dans le règlement des conflits. Les associations de femmes jouent actuellement un rôle actif dans la préparation du prochain sommet de la région des Grands Lacs, qui doit se tenir à Nairobi d'ici la fin de l'année.

J'aimerais terminer en soulignant l'importance des partenariats dans la prévention et le règlement des conflits. Nous devons établir un partenariat efficace entre les États et les organisations de la société civile qui peuvent constituer les deux piliers des initiatives de prévention et de règlement des conflits. Nous devons également mettre en place un partenariat solide entre les États, la société civile, les organisations régionales et le système des Nations Unies afin d'instaurer un monde plus pacifique.

Enfin, établissons des partenariats fructueux entre les organisations nationales, régionales et internationales de la société civile, y compris avec l'ONU, à tous les niveaux. Le Conseil de sécurité sera en mesure de prendre davantage de décisions et en meilleure connaissance de cause grâce aux apports de la société civile, comme cela a été amplement démontré dans le contexte de la formule « Arria ».

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite S. E. M. Eduard Kukan, Ministre des affaires étrangères de la République slovaque, à prendre la parole.

M. Kukan (République slovaque) (*parle en anglais*) : La Slovaquie apprécie et salue les efforts de la présidence philippine du Conseil de sécurité qui a pris l'initiative de ce présent débat thématique. Nous sommes fermement convaincus que les organisations non gouvernementales (ONG) ont un rôle à jouer en matière de prévention des conflits et aimerions ajouter à titre national plusieurs observations découlant de notre propre expérience.

Nous estimons tout à fait raisonnable et louable que le Conseil de sécurité souhaite aider le Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés – programme mondial intégré de recherches, de consultations et de débats – à prévenir et à régler les conflits, ainsi que des milliers de personnes actives sur le terrain là où des conflits se font jour ou battent leur plein. C'est pour cette même raison que nous devons appuyer l'achèvement d'un certain nombre de manifestations organisées conjointement par le Département de l'information de l'ONU et les organisations non gouvernementales.

Les ressortissants d'Europe centrale ont eu l'occasion de faire l'expérience de la force de la société civile dans les années 90. La société civile leur a présenté un moyen pacifique de régler les problèmes interethniques, vestiges du passé, et a été le catalyseur du changement politique. En Slovaquie, nous nous souvenons encore très clairement d'une période pendant laquelle notre pays était ignoré de la communauté internationale démocratique pour des raisons politiques. Cette période a été une période de coopération entre les forces de la démocratie et les entités de la société civiles partageant les mêmes idées. C'est ainsi que les organisations non gouvernementales slovaques ont acquis des connaissances, des compétences et une expérience pratiques qui constituent aujourd'hui le savoir-faire spécifique de la société civile.

Aujourd'hui, la coopération entre la diplomatie slovaque et les organisations non gouvernementales est largement utilisée dans plusieurs domaines tels que les affaires intérieures et étrangères, l'aide publique au développement et les processus de démocratisation dans les pays d'Europe centrale et orientale. Cet engagement de la part des organisations non gouvernementales permet d'éviter les risques de conflits et de déstabilisation éventuelle de l'ensemble de la région.

L'origine de cette coopération systématique remonte à la fin des années 90. C'est également à ce moment-là que le conflit le plus meurtrier qu'a connu l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, dans l'ex-Yougoslavie, touchait à sa fin. Dans mon pays, nous avons lancé le « Processus de Bratislava » qui a réuni des représentants démocratiques de l'ex-Yougoslavie et diverses organisations non gouvernementales de la Slovaquie et de l'ex-Yougoslavie. Ce processus a joué un rôle non négligeable dans le changement politique pacifique survenu à Belgrade et dans la chute du régime de Slobodan Milosevic.

Ces dernières années, des organisations de la société civile d'Europe centrale et orientale ont

indéniablement prouvé qu'elles avaient les capacités de prévenir des conflits par des moyens tolérants et pacifiques. Je me souviens bien du respect manifesté à l'égard de la non-violence par les mouvements de jeunesse et diverses organisations non gouvernementales ukrainiennes pendant la récente « Révolution orange ».

Enfin, face aux menaces et aux défis du XXI[e] siècle, nous pensons que l'ONU doit pouvoir intervenir en vue d'éviter encore plus efficacement des conflits régionaux et locaux. Pour que l'Organisation puisse vraiment s'acquitter de cette tâche, nous sommes convaincus qu'il serait extrêmement utile qu'elle maintienne un dialogue constant et effectif avec le secteur des organisations non gouvernementales qui interviennent avec courage dans les situations de conflit. Ceci est particulièrement vrai pour ce qui est des périodes de prévention et des périodes faisant suite à un conflit, car pendant un conflit, les opérations des organisations non gouvernementales sont effectivement limitées, à l'exception peut-être de l'acheminement de l'aide humanitaire.

En conséquence, suivons le slogan suivant : « la coopération est appréciée », y compris la contribution des organisations non gouvernementales à la prévention des conflits. Associons les mêmes objectifs qui sont les nôtres et les outils différents dont nous disposons pour le bien de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite S. E. M. Oscar Maúrtua de la Romaña, Ministre des affaires étrangères du Pérou, à prendre la parole.

M. Maúrtua (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Ministre des relations extérieures, pour la manière dont les Philippines exercent la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que de l'initiative que vous avez prise de traiter de la question du rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement des différends.

Au cours de la dernière décennie, la nature des conflits a considérablement changé. Il ne s'agit plus de conflits entre États-nations, mais plutôt de conflits armés nationaux à l'intérieur des États. Depuis la chute du Mur de Berlin, plus de 33 conflits civils ont éclaté ou ont repris, faisant près de 5 millions de morts, 17 millions de réfugiés et provoquant de graves crises humanitaires. Aujourd'hui, ces conflits armés internes occupent une grande partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité et requièrent le déploiement d'opérations de maintien de la paix complexes.

Pour le Pérou, le rôle de la société civile dans ces conflits – c'est-à-dire des acteurs sociaux non gouvernementaux, tels que les organisations non gouvernementales, les syndicats, les corporations, les entreprises, les groupes académiques, estudiantins, religieux et autres – est fondamental, aussi bien pour prévenir les conflits internes armés que pour contribuer à la pacification et à la reconstruction nationale. Il est absolument nécessaire que la société civile joue un rôle de premier ordre dans la prévention des conflits.

Puisque dans le débat d'aujourd'hui, nous nous limitons à la prévention des conflits et au rôle de la société civile, je n'évoquerai que trois thèmes : en premier lieu, les conditions qui débouchent sur des conflits; en second lieu, l'action de la société civile en matière de prévention des conflits; et enfin, les phénomènes qui menacent la sécurité collective.

Comme cela a été de nouveau évoqué au cours de la récente Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme convergent dans la prévention des conflits, car ce sont la précarité des conditions de vie et l'exclusion qui affligent une grande partie de la population, en particulier dans les pays où les indices de développement humain sont les plus bas au monde, qui deviennent une menace pour la sécurité et sont à l'origine d'une grande partie des conflits auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Ce n'est pas par hasard que la plupart de ces conflits ont lieu sur le continent africain.

Nous jugeons très positif que la résolution 1625 (2005) adoptée par le Conseil de sécurité le 14 septembre réaffirme la nécessité d'adopter une stratégie de prévention des conflits, qui traite les causes profondes des conflits armés et qui accorde une attention particulière aux capacités de prévention requises en Afrique.

Le fait de s'atteler à des politiques de développement, y compris le renforcement des capacités nationales, est la principale action préventive dont ces pays ont besoin. Il faut pour cela une nouvelle alliance multilatérale pour la paix et la sécurité collectives, qui prenne en compte les facteurs négatifs dans le domaine de l'éducation, de la santé, du commerce, de l'investissement, de la technologie et de

la dette extérieure, entre autres problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement.

Il existe bien des façons dont la société civile peut et doit contribuer à la prévention des conflits, s'agissant de situations qui risquent de devenir violentes, comme le fait de transformer les conditions qui les produisent. La société civile a le devoir de tirer la sonnette d'alarme quand elle pressent l'imminence de ces situations de violence politique. Elle doit lutter pour le respect des libertés publiques, le droit à l'expression, la consolidation d'institutions légitimes et démocratiques, garantissant l'état de droit, ainsi que pour la bonne gouvernance. Elle doit veiller à la transparence dans la gestion des affaires publiques et dans l'utilisation de ressources souvent rares. Elle doit être inébranlable face à la corruption et faire preuve de vigilance pour dénoncer le trafic illicite des armes légères ou la criminalité transnationale organisée.

La société civile doit être le lieu de gestation et de solutions nouvelles pour le développement scientifique et technologique, en vue d'optimiser la gestion des ressources naturelles. Elle doit appuyer la diplomatie préventive et la médiation, y compris le règlement pacifique des conflits, quand elle se voit confier ces tâches. Elle doit aussi, par l'action des organisations non gouvernementales locales et internationales, activement contribuer à mobiliser les ressources de la communauté internationale et mieux utiliser la coopération internationale, entre tant d'autres choses.

En fin de compte, quand la société civile ne contribue pas à la prévention des conflits, quand ses capacités ne sont pas mobilisées ou qu'elle est réduite au silence, elle peut être prise dans un dilemme de confrontation et de polarisation qui sont sources de violence, alors que se défait l'unité sociale que ces organisations représentent et dans lesquelles elles œuvrent. Sans espace réservé à l'action de la société civile, il y a risque d'escalade de la violence, et ce risque est exponentiel. C'est pour cela qu'il est nécessaire qu'à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à la future Commission de consolidation de la paix, on maintienne des contacts avec la société civile, non seulement pour résoudre les conflits ou jeter les bases de la reconstruction nationale dans les États en déliquescence, mais aussi pour prévenir ces conflits.

Il nous faut par conséquent bon nombre de mécanismes pratiques pour que ces instances aient connaissance de la situation dans laquelle se trouve la société civile à travers d'autres protagonistes, pas seulement à travers les interlocuteurs étatiques. Ces contacts peuvent être établis avec de prestigieuses organisations non gouvernementales comme Médecins sans frontières, Care International ou Amnesty International, mais aussi et surtout avec la société civile nationale, les organisations non gouvernementales locales, qui font partie de la société dans laquelle des conflits violents risquent de se produire.

Malheureusement, l'attention consacrée à la prévention est restée limitée dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau. Il est donc souhaitable d'appeler à la mobilisation de la société civile pour la prévention des conflits. Il ne s'agit pas seulement d'éviter les conflits qui aggravent la pauvreté, déplacent des millions d'êtres humains, détruisent des biens et des infrastructures ou laissent des blessures sociales très difficiles à panser. Cela est une question plus humaine et bien sûr plus économique. Il s'agit de mobiliser des ressources pour le développement des sociétés, avant que, plus tard, ces fonds ne soient destinés à de coûteuses opérations militaires ou à des efforts colossaux de reconstruction, qui ne seront pas forcément couronnés de succès.

Je voudrais enfin mentionner de potentiels foyers de conflit, sur lesquels des secteurs de la société civile ont appelé l'attention des États à maintes reprises. L'un de ces foyers est la dégradation de l'environnement qui a augmenté le potentiel destructeur des catastrophes naturelles et qui a parfois été à l'origine même de ces catastrophes naturelles. L'un d'entre eux est lié à de ressources rares comme l'eau. Le Pérou, pays à la géographie contrastée qui embrasse un océan, des côtes arides, les Andes et l'Amazonie, est très préoccupé par ce pronostic, qui est fondé sur des études qui devraient être avancées et approfondies, au lieu d'être occultées ou minimisées.

D'après le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), la dégradation de l'environnement et l'effet destructeur des catastrophes naturelles constituent une menace à la sécurité collective. Il faut donc, avec l'aide de la société civile, élaborer des visions stratégiques et communes du développement durable, en tenant compte de trois dimensions : économique, sociale et écologique.

Le Pérou aspire à s'associer aux travaux du Conseil de sécurité en janvier prochain, après une absence de plus de 20 ans. Si c'est le cas, le Pérou fera des problèmes que j'ai mentionnés, ainsi que du rôle important de la société civile, des éléments pertinents pour faire face aux délicates situations qui constituent l'ordre du jour de ce noble Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. Mme Micheline Calmy-Rey, Ministre des affaires étrangères de la Suisse.

Mme Calmy-Rey (Suisse) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué ce débat. La Suisse, Coprésidente du Groupe des amis pour la prévention des conflits a un intérêt tout particulier pour ce sujet important.

Que ce soit sur le plan local ou international, la société civile est un acteur de choix : pour lancer rapidement des signaux d'alerte en cas de crise imminente; analyser les racines sociales et culturelles d'un conflit; élargir les points à traiter dans un accord de paix afin de refléter plus exactement l'ensemble des préoccupations de la population; avoir accès aux mouvements militants lorsque les acteurs officiels se heurtent à des difficultés pratiques ou politiques; prévenir, gérer et résoudre les différends au niveau de la communauté; plaider en faveur du respect des droits humains et des normes humanitaires par toutes les parties étatiques ou non étatiques; et faciliter la réconciliation sociale et politique à la suite d'éruptions violentes.

L'implication de la société civile n'est pas seulement utile dans l'élaboration d'un règlement de paix; c'est aussi un moyen d'assurer son succès. Les accords de paix bénéficient d'une légitimité et d'une durabilité plus grandes, s'ils sont ancrés dans la société civile et tiennent compte des besoins des différents groupes de la population.

Dans ce contexte, deux questions importantes se posent. Premièrement, au niveau institutionnel, comment renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations de la société civile? Deuxièmement, au niveau politique, comment mieux intégrer les contributions de la société civile dans les efforts de construction et de consolidation de la paix?

En ce qui concerne le niveau institutionnel, j'ai la ferme conviction que la création d'une Commission de la consolidation de la paix – dont les États Membres viennent de convenir – est une occasion précieuse de favoriser la participation de la société civile aux efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. La Suisse propose d'inclure, dans les délibérations de la Commission, les principaux acteurs institutionnels onusiens. Je pense notamment au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires ou au Haut Commissariat aux droits de l'homme, trois institutions qui ont déjà une expérience solide de la coopération avec les institutions civiles. En outre, nous proposons que la Commission de la consolidation de la paix associe directement à ces travaux, chaque fois que cela est utile, des représentants de la société civile, d'institutions académiques et du secteur privé. Ainsi, plutôt que d'inventer de nouveaux cadres institutionnels de coopération avec la société civile, je pense que nous devrions travailler sur le mandat de la Commission de consolidation de la paix, en le modelant de telle manière à ce qu'elle rassemble tous les acteurs pertinents, y compris la société civile.

Dans un contexte plus général, il me paraît essentiel que le Conseil de sécurité établisse un véritable partenariat avec le Conseil économique et social, qui dispose d'une expertise complémentaire et de liens privilégiés avec la société civile. La création de la Commission de la consolidation de la paix peut servir de cadre au renforcement de cette coopération entre le Conseil et le Conseil économique et social.

Pour ce qui est maintenant du niveau politique, la Suisse salue le fait que le Conseil de sécurité ait accordé une attention plus marquée, ces dernières années, à la réconciliation et à la reconstruction post-conflictuelles. J'encourage le Conseil à continuer à explorer des moyens de mieux associer la société civile à ses efforts. Cela peut être se faire par exemple lors de la conception des opérations de paix, en examinant systématiquement le rôle qu'a joué ou que pourrait jouer la société civile dans un processus de paix; et lors de l'évaluation des missions de paix, en appliquant pleinement les principes contenus dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Les femmes, jeunes et moins jeunes, sont particulièrement affectées par les conflits armés. À mes yeux, il est donc essentiel qu'elles participent, sur un pied d'égalité, aux processus de paix et de reconstruction. On ne peut parvenir à un accord de paix durable que si l'intégralité de la population a voix au

chapitre au moment de sa conception. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité constitue une étape importante. Nous devons poursuivre nos efforts pour la transcrire dans les faits, notamment en soutenant les organisations de femmes qui s'engagent sur le terrain au service de la paix.

Les Nations Unies doivent servir d'exemple dans l'implication de la société civile dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Les partenariats qui existent déjà entre l'ONU et des institutions indépendantes sont un moyen de favoriser cette implication de la société civile. La Suisse soutient plusieurs institutions qui ont établi des liens forts avec l'ONU. Je pense en particulier au Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD), au Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP), au Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), au Programme sur la politique humanitaire et la recherche sur les conflits de Harvard (HPCR), au Small Arms Survey (SAS) et au War-torn Society Project International (WSPI) à Genève.

Mon pays soutient aussi des initiatives concrètes de promotion civile de la paix, telle que l'Initiative de Genève, née des sociétés civiles de Palestine et d'Israël. L'Initiative de Genève s'inscrit pleinement dans la troisième phase de la Feuille de route du Quatuor en la complétant. Elle propose un modèle global et réaliste pour un accord permanent, qui prend en compte les intérêts vitaux et les aspirations des Israéliens et des Palestiniens.

En guise de conclusion, Monsieur le Président, je souhaite rappeler la longue expérience que la Suisse a acquise en matière de coopération avec la société civile. Nous entendons poursuivre nos efforts pour renforcer la participation de la société civile dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne (UE) et des 12 pays qui ont souscrit à cette déclaration.

Monsieur le Président, tout d'abord, je vous remercie d'avoir organisé ce débat. Je remercie M. Kalomoh, Sous-Secrétaire général, ainsi que nos collègues de la société civile, M. Van Tongeren, M. Bartoli et M. Gounden, pour leur précieux apport à notre débat. Je suis heureux que nous ayons pu les entendre avant d'intervenir.

L'Union européenne a des raisons d'être reconnaissante à la société civile pour le rôle qu'elle a joué ces deux dernières décennies dans la prévention des conflits violents et la consolidation de la paix à travers le monde, y compris aux frontières de l'UE. Nous reconnaissons la contribution que la société civile apporte au renforcement de la démocratie et à la promotion des droits de l'homme, à la fois au niveau national et au niveau mondial. La société civile joue un rôle essentiel dans toutes les phases du cycle d'un conflit.

Soyons francs : les vues divergent entre les membres du Conseil de sécurité quant à la légitimité de certaines organisations de la société civile et quant au rôle que celles-ci devraient être autorisées à jouer par rapport à celui joué par les Gouvernements. L'UE estime que tous les États Membres de l'ONU devraient accepter le droit légitime de la société civile d'exprimer ses vues, de faire des recommandations et d'exprimer ses préoccupations et ses désaccords avec les Gouvernements, quand bien même cela peut parfois être difficile. C'est par un dialogue authentique comme celui-là que l'on peut renforcer la démocratie et que les Gouvernements sont mieux à même de subvenir aux besoins de leurs peuples.

Nous devrions tous veiller, après le sommet, à faire davantage pour prévenir les conflits. L'ONU, à cet égard, doit elle-même être plus active. Les Gouvernements et la société civile doivent travailler ensemble pour réduire les risques de conflit violent. Les organisations régionales et internationales, si elles veulent gérer et traiter efficacement le conflit, doivent également délibérément collaborer avec la société civile. Avec cet objectif à l'esprit, l'UE appuie fermement nombre des recommandations du rapport Cardoso sur les relations entre l'ONU et la société civile, publié il y a un an.

La façon dont la société civile locale perçoit les foyers de tension peut servir d'indicateur d'alerte rapide. Par exemple, la société civile peut attirer l'attention sur des violations des droits de l'homme, qui sont souvent un indicateur précoce d'un conflit en gestation. L'UE estime que le nouveau Conseil des droits de l'homme devrait avoir des moyens clairs et précis d'interaction avec la société civile et que le Haut Commissaire aux droits de l'homme doit continuer de travailler régulièrement avec la société civile.

L'interaction entre la société civile et la communauté internationale est essentielle si nous voulons assumer notre responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, comme cela a été reconnu, pour la première fois, lors du sommet de la semaine dernière. La société civile peut aider à réduire l'hostilité et commencer à rétablir la confiance entre les différents groupes qui pourraient sinon recourir à la violence. Plus particulièrement, le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix après un conflit est essentiel, comme nous venons de l'entendre et comme le souligne la résolution 1325 (2000).

Pour sa part, l'UE a consacré d'importantes ressources à l'appui à la société civile dans son rôle de prévention et de règlement des conflits et dans la consolidation de la paix après un conflit. Par exemple, au Soudan, le Centre européen de gestion des politiques de développement, avec l'appui de l'organisation non gouvernementale internationale Saferworld, a permis de renforcer les capacités de la société civile en matière de dialogue politique et de programmes de développement. Au Népal, ces trois dernières années, l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) a mis en place des microprojets pour l'éducation en matière d'autonomisation et des droits de l'homme.

En Géorgie, l'UE dirige un programme de renforcement de la confiance sur le long terme, qui vise à renforcer les capacités d'une série d'organisations non gouvernementales œuvrant pour la consolidation de la paix. L'UE travaille également en étroite collaboration avec de nombreuses organisations non gouvernementales internationales et nationales pour élaborer des stratégies de prévention des conflits et examine la stratégie à adopter à l'égard des États fragiles.

Je voudrais à présent dire quelques mots au sujet de la première Conférence internationale sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés et la consolidation de la paix, dont M. Van Tongeren a déjà parlé. La Conférence a énoncé les principes d'engagement de la société civile dans ce domaine et a convenu d'un vaste programme d'action. Nous partageons les recommandations de la Conférence sur un mécanisme structurel de consultation de la société civile dans le cadre de la nouvelle Commission de la consolidation de la paix. Comme les trois représentants de la société civile et de nombreux autres intervenants, nous pensons qu'une bonne synergie entre la société civile et la Commission de la consolidation de la paix permettra à celle-ci de mieux faire son travail. Il faut profiter de l'expérience et vues de ceux qui travaillent en première ligne. Nous pensons aussi que la Commission de la consolidation de la paix pourrait, en temps utile, jouer son rôle en vue d'aider les États, à leur demande, lorsqu'ils sont sur le point de tomber ou de retomber dans un conflit.

Le document qui a été distribué comme base de réflexion en vue de la présente séance pose la question de la collaboration entre le Conseil de sécurité et la société civile dans l'élaboration de stratégies de prévention des conflits.

Lorsque les missions du Conseil de sécurité se rendent dans des régions où existent des risques de conflit, elles devraient prendre le temps d'organiser des réunions avec la société civile locale, comme l'ont fait les missions du Conseil en Afrique ces deux dernières années.

Le Conseil de sécurité devrait poursuivre également, à notre avis, les échanges avec la société civile ici, à New York. Les réunions suivant la formule Arria se sont révélées très utiles dans ce but. Elles permettent au Conseil de recueillir des informations fiables et indépendantes sur la situation sur le terrain dans une zone particulière de tensions et fournissent souvent de nouvelles idées pour des solutions éventuelles.

Outre les réunions suivant la formule Arria, le Conseil devrait également étudier la possibilité d'inviter des représentants de la société civile à prendre la parole lors de ses débats. Nous devons faire cela plus fréquemment.

Pour terminer, je voudrais redire que l'Union européenne souhaite que le dialogue entre le Conseil de sécurité et la société civile soit renforcé. Ayons le courage d'entendre tous les points de vue, car grâce à ce dialogue nous formulerons de meilleures politiques et nous aurons de meilleures chances de veiller à ce que ces politiques soient mises en œuvre. Nous avons tous un intérêt dans la prévention des conflits, et la société civile peut apporter et apporte une contribution vitale. Nous devons la reconnaître et en tirer parti.

M. Idohou (Bénin) **:** Monsieur le Président, ma délégation remercie votre pays d'avoir organisé ce

débat public qui nous permet d'approfondir nos réflexions sur la prévention des conflits après l'adoption de la résolution 1625 (2005) sur la question par le sommet du Conseil de sécurité tenu le 14 septembre 2005. Nous avons écouté avec un réel intérêt les contributions faites par les éminents représentants de la société civile sur son rôle en la matière. Nous leur exprimons notre haute appréciation.

L'émergence de la société civile tant au plan national qu'international comme acteur autonome et comme force de changement s'est produit à la faveur d'un éveil remarquable des gouvernés et des progrès des technologies de la communication. Ce phénomène constitue l'une des caractéristiques essentielles de la mondialisation. La société n'est guère un phénomène social d'apparition récente. Déjà Tocqueville faisait au XIXe siècle l'apologie du mouvement associatif dans la société américaine comme expression de la participation citoyenne génératrice de progrès social. Mais, à aucun moment de l'histoire de l'humanité la société civile ne s'est affirmée avec autant d'ambition à la participation à l'aménagement de la sphère publique, à l'échelle des collectivités locales, dans la vie nationale et au niveau international.

Si la puissance publique que représente l'État matérialise la sphère de l'exercice du pouvoir étatique et traduit une réalité donnée, la société civile est, quant à elle, le siège de la conscience morale et le cadre d'expression des aspirations et des attentes des gouvernés. La société civile fait office de vecteur de la contestation dans la sphère publique voire d'acteur suppléant même si elle n'a nullement vocation à supplanter l'État dans ses fonctions régaliennes. Elle a l'ambition de contribuer à assurer la surveillance de son fonctionnement et à légitimer ses actions. Quand ses fonctions sont bien comprises de part et d'autre, il peut s'établir une relation du moins de tolérance sinon de mutualité, voire de partenariat, qui permet de développer des synergies bénéfiques pour la société dans son ensemble.

La société civile a de réelles potentialités dans l'aménagement de la sphère publique et dans l'intermédiation sociale, et, partant, dans le règlement pacifique des différends et la prévention des conflits violents. La complexité des problèmes et des défis liés à la préservation de la stabilité des États et à la promotion du développement durable à l'échelle de la planète commande une mobilisation participative aux niveaux national et international. Le rôle de la société civile y est considérable. Une stratégie efficace de prévention des conflits requiert une implication active de la société civile pour tirer un meilleur parti des avantages comparatifs qu'elle détient. À juste titre, l'Acte constitutif de l'Union africaine souligne la nécessité d'établir un partenariat entre les gouvernants et tous les segments de la société civile.

Par son immersion dans la société et la préservation d'une identité distincte de celle de l'appareil de l'État, la société civile a vocation à contribuer à animer les dispositifs d'alerte rapide. Cette fonction s'est particulièrement développée ces dernières années où la société civile a montré sa capacité d'organiser la collecte, l'analyse et l'évaluation d'informations de première main sur les tendances sous-jacentes des communautés nationales permettant l'identification des sources de tensions potentielles et les conflits latents susceptibles d'escalade. Le Réseau ouest-africain pour l'édification des relations de la paix s'illustre dans ce domaine, œuvrant au renforcement des capacités en prévention des conflits dans la région en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La société civile peut animer une action ciblée de proximité pour la réduction des tensions dans les situations de crises et dans les phases cruciales des processus comportant des risques de dérapage. À titre d'exemple, retenons le rôle d'apaisement et de modération que jouent les organisations non gouvernementales dans le cadre de la tenue des élections, entre autres, par des activités d'éducation au civisme et à la tolérance et par l'observation des élections pour renforcer la confiance des concurrents dans la régularité des scrutins, etc. La société civile contribue ainsi à engendrer une culture de paix dans les pays concernés.

La société civile peut contribuer à la mobilisation de la solidarité nationale et internationale en appui aux activités d'auto-assistance des communautés ou des couches défavorisées victimes de l'exclusion sociale, surtout dans les sociétés où l'amenuisement des revenus renforce la compétition pour l'accès au pouvoir pour s'assurer le contrôle des ressources mobilisées au niveau de l'État.

La société civile peut assurer la médiation entre les groupes antagoniques en compétition pour la conquête du pouvoir en favorisant la consolidation des

institutions démocratiques et des modes pacifiques de dévolution du pouvoir par sa force et sa fonction de légitimation des gouvernants. Ce rôle s'est manifesté de façon évidente dans la position de premier plan reconnue à certaines autorités morales ou religieuses dans les conférences nationales organisées en Afrique dans les années 90 et qui furent des forums de dialogue et d'arbitrage de conflits nationaux. Ces forums ont permis dans leur grande majorité un changement pacifique de régime. Ce fut le cas dans mon propre pays.

La société civile peut également s'investir dans la canalisation des mouvements populaires visant les changements pacifiques de régimes en cas de crise de légitimité et de rupture du consensus national et peut fournir de nouveaux leaders intègres et visionnaires pour contribuer à reprendre en main les destinées des pays en difficultés.

Cependant les structures de la société civile ne peuvent exercer efficacement ces fonctions que quand son degré d'organisation et son degré d'emprise sur la société concernée le permettent. Il est dans l'intérêt des gouvernants de par le monde de prendre conscience des avantages qu'il y a à favoriser l'émergence d'une société civile responsable tant au niveau national qu'à l'échelle internationale. Une telle prise de conscience commande d'aider les organisations de la société civile à acquérir les moyens de remplir au mieux leurs fonctions sociales et de favoriser leur mobilisation à l'échelle internationale et leur accès aux centres intergouvernementaux de décisions relatives au règlement des différends et à la définition des politiques de développement et de coopération à divers niveaux pour apporter leur connaissance du terrain et mieux cerner les tenants et les aboutissants des décisions prises en vue de contribuer à leur application ou d'en assurer la surveillance.

Le Conseil de sécurité est à l'avant-garde de cette prise de conscience qui s'est depuis plusieurs années traduite par l'organisation régulière de réunion formule Arria avec les organisations de la société civile et qui vont désormais au-delà des organisations non gouvernementales à caractère international pour s'élargir aux organisations non gouvernementales locales associées tant à New York que sur le terrain à l'occasion des missions du Conseil de sécurité. Nous renouvelons ici notre adhésion aux recommandations formulées par le Groupe de personnalités éminentes constitué par le Secrétaire général pour évaluer les relations entre l'ONU et la société civile notamment en ce qui concerne les relations du Conseil de sécurité avec la société civile.

Nous encourageons aussi l'ONU à étudier méticuleusement les apports des organisations non gouvernementales et de la société civile internationale à la réflexion sur les voies et moyens d'assurer une meilleure prévention et un règlement pacifique des différends qui sont synthétisés dans les documents finaux du forum organisé par le Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés au Siège de l'ONU du 19 au 21 juillet 2005. Il comporte des recommandations fort pertinentes permettant d'articuler des stratégies cohérentes pour la promotion de la prévention et du règlement pacifique des différends.

M. Valle (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, c'est avec plaisir qu'à mon tour, je vous souhaite la bienvenue et remercie votre délégation d'avoir organisé la présente séance sur un thème particulièrement d'actualité. La présence de S. E. M. Alberto Romulo, qui préside notre débat d'aujourd'hui, est un véritable honneur. Je remercie le Sous-Secrétaire général Kalomoh de sa déclaration et applaudis aux précieuses interventions de MM. Paul van Tongeren, Andrea Bartoli et Vasu Gounden.

Depuis plusieurs dizaines d'années, notre conception de la sécurité est associée à une intervention militaire. Cette façon de voir unidimensionnelle est en cours de révision afin que les causes profondes des conflits soient prises en compte dans le concept de menace à la sécurité. La prévention des conflits dépend directement d'un certain niveau de qualité de vie. Bien qu'ils ne soient pas nécessairement les causes directes des conflits, la faim, la pauvreté, la mauvaise santé et l'absence d'éducation sont des facteurs clefs de leur apparition.

Il est temps que l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, envisage de s'occuper de la corrélation étroite qui existe entre les différents facteurs politiques et socioéconomiques propres aux situations de conflit. Cela rend nécessaire d'étendre le rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends.

Les associations et les mouvements de citoyens, les institutions éducatives, les œuvres de bienfaisance, les organisations non gouvernementales et même les grandes entreprises comprennent de plus en plus

qu'elles sont, elles aussi, tenues de prendre part à l'action collective visant à prévenir le fléau des conflits ou à empêcher la résurgence d'un conflit après le déploiement d'une opération de maintien de la paix. Leur participation est plus que bienvenue en ce qu'elle complète les initiatives gouvernementales.

Le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, créé par le Secrétaire général, est arrivé à la conclusion qu'il fallait encourager une coopération constructive avec la société civile en vue d'identifier les priorités mondiales et de mobiliser des ressources. D'après le Groupe, qui était dirigé par l'ancien Président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, l'intervention de la société civile ne constitue pas une menace pour les gouvernements, mais un puissant moyen de revigorer les politiques intérieures dans l'intérêt du bien-être des populations.

La contribution de la société civile à la mise en œuvre des processus de paix est particulièrement importante pour promouvoir la participation de tous et le contrôle du processus au niveau local, du fait notamment qu'elle concourt à sensibiliser le public et à le rendre favorable aux initiatives de paix. Leur participation est également utile s'agissant de promouvoir la réconciliation et l'éducation pour la paix.

Il importe de souligner la nécessité d'étudier les synergies et les complémentarités qui existent entre la société civile, les gouvernements, les organisations régionales et l'ONU. Il faut que leurs efforts soient coordonnés et compatibles avec la légitimité de l'Organisation, principal acteur planétaire en matière de paix et de sécurité.

Il convient aussi d'insister sur la nécessité de veiller davantage à coordonner la planification de notre réponse aux crises, au moyen des mécanismes des Nations Unies spécialement conçus à cet effet. Aussi espérons-nous que la création de la commission de consolidation de la paix sera d'un grand secours.

Il est impératif d'améliorer et d'adapter en permanence les instruments disponibles en fonction de l'évolution de nos besoins face aux crises. Plus précisément, une réflexion conjointe sur les rôles et responsabilités des différents acteurs permettrait à l'ONU de concevoir des moyens de plus en plus efficaces de mobiliser et de financer, à l'échelle planétaire, les capacités civiles susceptibles de venir en aide aux pays menacés par un conflit.

Les difficiles tâches liées à la prévention des conflits et au règlement des différends ne peuvent être réalisées sans la mobilisation d'un large éventail d'acteurs et sans le plein usage des connaissances, des ressources et des avantages comparatifs de tous les secteurs de la société. Avant qu'un conflit n'éclate, analyse préliminaire, alerte rapide et diplomatie préventive sont absolument nécessaires. Et dans la phase consécutive à un conflit, la reconstruction structurelle et la réconciliation sur le long terme sont devenues aussi importantes que la réponse militaire.

Pour faire face à l'éventail sans cesse changeant des conflits, il convient d'accorder une attention accrue à l'ensemble des aspects politiques, économique, sociaux et humanitaires. La complexité et l'importance du rôle de l'ONU ont multiplié nos responsabilités. Notre contribution à la paix est et doit rester enrichie par la participation active de la société civile.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait tout d'abord vous féliciter d'avoir organisé le présent débat sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends. Nous remercions également de leurs interventions fort riches d'informations les représentants de la société civile : MM. Paul van Tongeren, Andrea Bartoli et Vasu Gounden. Je les remercie de leurs exposés, qui nous aideront à nous adapter au nouveau contexte auquel l'ONU et le Conseil de sécurité doivent faire face.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les sociétés évoluent différemment, surtout ces dernières décennies, puisque leur processus décisionnel national prend désormais en compte de nouveaux acteurs, alors qu'auparavant, seuls les représentants gouvernementaux y participaient. En conséquence de cette évolution, il est désormais impossible de ne pas consulter la société civile lors de la prise de décisions nationales.

Cette évolution s'avère positive puisqu'en élargissant la base de soutien des décisions, elle concourt à améliorer l'identification des priorités et la mobilisation des ressources grâce à un consensus social plus large, ce qui renforce indubitablement la légitimité des décisions gouvernementales.

Ce processus s'est également enclenché au niveau international. La participation de la société civile aux travaux de l'Organisation des Nations Unies ne cesse de s'étendre, surtout ces dernières années. À cet égard,

l'Argentine approuve un grand nombre des recommandations du rapport du Groupe présidé par l'ancien Président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso (A/58/817). Cela a permis une démocratisation plus étendue et plus satisfaisante du système international, renforçant du même coup le multilatéralisme.

Le monde actuel est bien plus interconnecté que dans le passé. Hélas, il en va de même des conflits. Il est désormais évident que les réponses directes à la violence ne suffisent à elles seules à éliminer un conflit sous-jacent ou ses causes.

C'est pourquoi le Conseil de sécurité a entrepris de mettre au point de nouveaux moyens de faire face à ces conflits. Il a ainsi modifié les concepts classiques en matière de sanctions et d'opérations de paix, qui sont aujourd'hui beaucoup plus complexes et multidisciplinaires, et a entamé un travail sur des thèmes tels que les droits de l'homme, le développement, le suivi électoral et la reconstruction après un conflit. Il convient de rappeler que notre récente réforme a permis de créer la Commission de consolidation de la paix afin d'apporter une solution aux conflits armés qui dépasse les solutions militaires et aborde tous les domaines nécessaires à la réalisation d'une paix durable.

À l'avenir, la communauté internationale devra sans doute réagir avant les conflits, pas après; elle devra donc agir de manière active et préventive avant que les conflits ne se développent. Il ne suffit pas de limiter le maintien de la paix à la réorganisation d'une société ravagée par la guerre; de toute évidence, il vaut mieux éviter le conflit avant qu'il n'éclate.

Dans ce contexte, il convient de se demander quel rôle peut jouer la société civile dans la prévention des conflits. Comme nous le savons, un conflit exprime des tensions existantes au sein d'une société. La tâche qui consiste à empêcher ces tensions de déboucher sur la violence nécessite une mobilisation de tous les secteurs de la société. Les États ont la responsabilité principale de protéger leur population. Cependant, la prévention des conflits dépasse le cadre des États et implique tous les acteurs de la société, pas seulement les gouvernements. Ceci ne diminue pas, mais augmente plutôt, la responsabilité de ces gouvernements à l'égard de leurs citoyens puisqu'ils ont l'obligation de prendre connaissance de l'opinion publique et d'en tenir compte. Celle-ci inclut bien sûr les organisations de la société civile.

Différents acteurs de la société civile jouent des rôles marquants dans ce processus. L'opinion publique est un des protagonistes les plus importants. Mais n'oublions pas qu'il y en a d'autres. Dans le cadre du Pacte mondial, par exemple, le rôle du secteur privé est souligné. Ce secteur peut souvent contribuer à la reconstruction après un conflit et il convient d'y faire appel notamment concernant le contrôle des armes légères, les sanctions imposées par le Conseil de sécurité, et d'exploitation durable et le commerce licite des minéraux et des ressources naturelles.

Une phase de consolidation de la paix réussie constitue la meilleure garantie de prévention de nouveaux conflits, comme nous l'avons déjà observé. La Commission de consolidation de la paix sera donc un instrument précieux de synergie avec la société civile, en particulier avec les femmes et les communautés, compte tenu de leur rôle crucial dans l'établissement de conditions propices à une paix et une réconciliation durables.

Une autre question qu'il convient de se poser concerne le rôle que peut jouer la société civile dans les activités du Conseil de sécurité? Son influence est incontestable. Comment ne pas reconnaître le fait que les sonnettes d'alarme tirées par les organisations non gouvernementales ont plus d'une fois aidé le Conseil à éviter des massacres potentiels? Comment nier que l'inaction face à ces sonnettes d'alarme a mené à de terribles catastrophes?

Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait systématiquement inclure les contributions de la société civile dans ses analyses. Il y a aujourd'hui divers mécanismes utiles pour atteindre cet objectif. Le plus aisé est la simple consultation. Les États membres du Conseil peuvent et doivent consulter la société civile, non seulement pour entendre ses vues mais aussi pour mieux évaluer sa position. Un mécanisme usuel est, comme nous le savons, l'utilisation de la formule Arria, qui est devenue l'un des instruments classiques du Conseil de sécurité. Mon pays pense qu'une utilisation plus fréquente de cette formule renforcera indéniablement le rôle préventif du Conseil. L'établissement de cadres de coopération plus réguliers et formels avec les organisations de la société civile, non seulement au Conseil de sécurité mais également

avec les groupes d'États, permettra de renforcer nos activités en matière de prévention.

Pour conclure, l'Argentine partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle, dans un monde où les menaces et les possibilités sont indissociables les unes des autres, il convient d'encourager une réponse efficace aux défis contemporains pour défendre la cause d'une liberté élargie. Cela passe par une coopération étendue, forte et soutenue au niveau mondial entre tous les États et cela inclut indéniablement une coopération efficace avec la société civile.

M. Rogachev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À l'heure de la mondialisation, les relations internationales deviennent de plus en plus complexes. Les principaux acteurs demeurent les États; cependant, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autres éléments de la société civile jouent un rôle croissant dans les activités internationales. Il en résulte que les défis auxquels sont confrontées les Nations Unies dans les domaines de la sécurité et du règlement pacifique des conflits deviennent de plus en plus complexes. La paix et la sécurité internationales sont perçues de manière plus large et, en particulier, acquièrent une dimension interétatique. Je pense notamment aux situations dans lesquelles les droits de l'homme sont violés de manière massive et flagrante.

Le caractère complexe des menaces à la paix et à la sécurité internationales impose d'élaborer des stratégies d'ensemble permettant d'empêcher les conflits et de les régler de manière pacifique. Nous considérons que, par cette stratégie, la société civile peut jouer un rôle utile qui viendrait s'ajouter aux efforts des États et des organisations.

La société civile sert souvent de lien important entre un gouvernement et les divers groupes politiques et contribue au dialogue entre les parties en conflit. Les activités de la société civile sont étroitement liées à la défense des droits de l'homme. Les organisations non gouvernementales pertinentes servent donc, dans de nombreux cas, d'indicateurs permettant de détecter des tendances dangereuses dans le domaine des droits de l'homme, qui pourraient mener à des situations de conflit. Les ONG sont donc un facteur de détection rapide des conflits. Dans le même temps, nous devons prendre en compte le fait que les informations provenant des ONG peuvent être teintées de subjectivisme.

Dans les phases initiales très importantes de consolidation de la paix après un conflit, qui comportent un risqué élevé de reprise du conflit, sans la participation active de la société civile, il n'est pas aisé de travailler sur une base durable et stable au rétablissement de la vie publique d'un pays, de garantir le caractère irréversible du processus de paix, d'assurer la mise en place des institutions politiques et la création ou le rétablissement de systèmes judiciaires et policiers. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'évolution d'une initiative visant à instaurer un partenariat mondial pour la prévention des conflits armés. Nous sommes convaincus que ce processus, promu par des composantes de la société civile, prêtera un solide appui aux efforts des États pour prévenir les conflits.

Pour terminer, nous considérons que la pratique, qui a été établie, d'une interaction entre le Conseil de sécurité et les organisations non gouvernementales est louable et conforme aux besoins réels du Conseil en matière de prévention et de règlement des conflits. La délégation russe veillera à ce qu'une coopération utile se poursuive dans les formats existants, qui ont fait leurs preuves.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Nous sommes conscients du rôle clef joué par les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile dans le développement, les secours humanitaires, la protection des droits de l'homme et autres activités. Les dirigeants mondiaux l'ont d'ailleurs reconnu dans le document final de leur sommet mondial, la semaine dernière, en saluant

> « la contribution positive du secteur privé et de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, à la promotion et à la mise en œuvre des programmes relatifs au développement et aux droits de l'homme » (*résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 172*)

et ils ont souligné l'importance de leur engagement constant dans ces domaines clefs.

De même, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile jouent également un rôle important, de nos jours, dans la prévention et la résolution des conflits et dans le règlement des différends. Aussi ma délégation sait-elle particulièrement gré aux Philippines d'avoir pris l'heureuse initiative, sous l'éminente direction de

M. Romulo, leur Ministre des affaires étrangères, d'organiser la présente séance. Je tiens également à remercier les trois groupes de la société civile invités à cette séance de leur contribution à ce débat.

Les causes de nombreux conflits contemporains sont souvent infiniment complexes, imbriquées et multidimensionnelles. En conséquence, il faut pour les prévenir et les régler adopter une stratégie et une démarche globales permettant de traiter efficacement les différentes questions interdépendantes et toutes les phases du conflit en question. À cette fin, il est possible de renforcer l'efficacité de l'action des gouvernements et d'interlocuteurs internationaux tels que les Nations Unies dans la prévention et le règlement des conflits en la renforçant ou la complétant par l'action parallèle des organisations de la société civile.

Un éventail d'organisations et d'associations de la société civile, telles que les organisations communautaires traditionnelles, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les organisations religieuses et autres associations d'action sociale apportent déjà leur pierre en mettant à contribution des capacités, une expérience et des ressources sans équivalent au service de la prévention des conflits, de la réduction ou du traitement des causes de conflits.

Ainsi, les organisations traditionnelles peuvent appuyer un processus de paix en faisant office de médiateurs entre les parties à un conflit; les milieux universitaires peuvent jouer un rôle utile en œuvrant au renforcement de la confiance. Dans le domaine de l'aide humanitaire et des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales internationales et nationales mènent l'action sur le terrain. Dans l'action en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, l'un des objectifs importants doit être de ménager un rôle au secteur privé, dont la contribution à la croissance et à un développement durable est capitale.

Il est donc évident qu'un renforcement du dialogue et de l'interaction entre le Conseil de sécurité et la société civile est nécessaire. De fait, comme l'ont signalé mes prédécesseurs à cette tribune, le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, présidé par l'ancien Président brésilien, M. Cardoso, a d'ores et déjà fait dans son rapport la recommandation suivante :

> « Les membres du Conseil de sécurité devraient renforcer davantage leur dialogue avec la société civile – avec l'appui du Secrétaire général » (*A/58/817, p. 54*).

Nous sommes d'accord avec cette recommandation. Depuis quelques années, le Conseil de sécurité dialogue avec des associations représentant la société civile dans le cadre de la formule Arria, processus dont nous nous félicitons, et dont le potentiel mérite d'être encore davantage mis profit. En outre, face aux conflits concernant un pays ou une région donnés, le Conseil de sécurité a associé à des missions sur le terrain en interaction avec les dirigeants de la société civile locale, des organisations non gouvernementales humanitaires locales et internationales et d'autres associations qui représentent les pays ou régions touchés ou y opèrent.

De même, nous notons avec plaisir qu'un certain nombre d'activités encourageantes ont déjà été mises en place ou sont envisagées à l'avenir. Ainsi, concernant la prévention des conflits en Afrique, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique a organisé des colloques auxquels ont été invitées à participer des organisations de la société civile. Il convient de s'en féliciter.

Dans le domaine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et autres opérations de paix, également, l'appui et la coopération de la société civile sont souvent d'une importance critique. Dans cette optique, ma délégation prévoit de convoquer une séance officieuse du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, que je préside, et d'y inviter des groupes de la société civile à faire part de leurs vues et à dialoguer avec les États Membres sur les questions pertinentes.

La société civile doit également jouer un rôle clef dans la promotion de la sécurité humaine. Pour la première fois de l'histoire de l'ONU, la notion de sécurité humaine apparaît dans un document aussi important que le document final du sommet mondial de 2005, adopté la semaine dernière. Au paragraphe 143 de ce document, les dirigeants mondiaux soulignent le « droit de vivre libres et dans la dignité, à l'abri de la pauvreté et du désespoir ». Les dirigeants y déclarent

> « que toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, ont le droit de vivre à l'abri de la

peur et du besoin et doivent avoir la possibilité de jouir de tous leurs droits et de développer pleinement leurs potentialités dans des conditions d'égalité. »

La notion de sécurité humaine appelle un effort global pour répondre aux différentes menaces auxquelles doivent faire face individus et collectivités locales et à cette fin, la participation active de la société civile est d'une importance critique. Le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine a été mis en place en partie pour répondre à cet objectif, en appuyant les programmes des organismes des Nations Unies pertinents qui œuvrent spécifiquement en faveur d'un partenariat avec les associations de la société civile, organisations non gouvernementales et autres entités locales. Le Fonds d'affectation spéciale appuyé par le Japon a financé à ce jour 133 programmes dans 104 pays, dont un partenariat local pour la réduction de la pauvreté urbaine au Cambodge, un programme d'aide aux centres de formation locaux au Népal, un programme de reconstruction de collectivités au nord-est de Sri Lanka et un programme destiné à aider les foyers congolais touchés par la crise à renforcer leurs mécanismes d'adaptation.

Pour terminer, le débat d'aujourd'hui nous rappelle une fois de plus l'importance du rôle de la société civile dans la prévention et le règlement des conflits. En application du document final et face aux défis communs de l'heure, le Conseil de sécurité doit encore renforcer son dialogue avec la société civile. Nous appuyons tous les efforts à cette fin.

M. Cheng Jingye (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais pour commencer me féliciter, Monsieur le Ministre, de votre présence aujourd'hui à la présidence du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier les représentants des trois organisations non gouvernementales ici présentes de leurs exposés.

Le règlement pacifique des différends est l'un des principes importants que consacre la Charte des Nations Unies. La prévention des conflits est également ce à quoi s'emploient activement les Nations Unies depuis des années. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tous deux souligné l'importance de la prévention des conflits et du règlement pacifique des différends dans les résolutions pertinentes.

Il est clair que la principale responsabilité, à cet égard, revient au premier chef aux gouvernements et aux pays concernés. Les Nations Unies et les organisations internationales et régionales concernées ont également un rôle important à jouer. Il s'agit d'un important élément de la résolution 1366 (2001) qu'il conviendra de prendre en compte dans les efforts à venir de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends.

Nous avons constaté qu'au cours des dernières années, certaines organisations de la société civile ont joué un rôle de plus en plus actif dans la prévention des conflits. Elles ont engagé une grande quantité d'actions utiles et joué un rôle complémentaire dans les efforts de paix de la communauté internationale, comme le confirment la résolution 57/337 de l'Assemblée générale et la résolution 1366 (2001) du Conseil de sécurité.

Nous estimons que la société civile doit se conformer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies dans le cadre de sa participation aux activités relatives à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends et veiller, dans son travail sur le terrain, à conserver son objectivité, son impartialité et sa neutralité. C'est impératif si l'on veut que son travail donne des résultats positifs.

Dans leur participation à la prévention des conflits, diverses associations de la société civile peuvent mettre à contribution leur savoir-faire et leur expérience dans différents domaines pour favoriser le dialogue et la réconciliation. Parallèlement, les organisations de la société civile doivent coopérer spontanément avec les gouvernements concernés et la communauté internationale, en particulier l'ONU, et leur apporter leur concours, en évitant d'empiéter sur le rôle primordial qui est le leur ou d'en entraver l'action. Certes, l'ONU doit également écouter, comme il convient, les vues et propositions de la société civile.

En bref, nous espérons que les organisations de la société civile continueront de jouer leur rôle constructif dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. de Rivière (France) : Monsieur le Président, ma délégation tient tout d'abord à vous adresser toutes ces chaleureuses félicitations pour avoir organisé ce débat. La réunion et le débat auquel nous nous livrons sont bien la preuve que la communauté internationale

reconnaît aujourd’hui pleinement la contribution que les acteurs autres que l’État apportent à la prévention et au règlement des conflits de notre planète. C’est en soi une évolution dont il faut se réjouir.

Sous le vocable redécouvert depuis une quinzaine d’années de société civile, ce sont les entreprises, ce sont les syndicats, ce sont les associations, ce sont les institutions d’enseignement, ce sont les organisations non gouvernementales dans leur ensemble qui se voient aujourd’hui reconnaître la place qu’elles méritent dans l’une des missions fondatrices de notre Organisation : le rôle de la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends.

Comment la société civile joue-t-elle ce rôle? C’est d’abord par le débat auquel elle participe. Lorsque le corps social est le lieu d’un débat public, une critique des dérives du pouvoir politique, l’expérience montre qu’il est beaucoup plus difficile pour un gouvernement de prendre ses distances avec l’état de droit, et plus généralement avec la bonne gouvernance. L’appui apporté par la communauté internationale au renforcement de la société civile est donc devenu aujourd’hui l’un des éléments les plus significatifs de l’action en profondeur pour prévenir les conflits.

Mais la société civile n’a pas la même légitimité politique que les institutions. Elle doit la conquérir. Cela ne se fait pas en un seul jour. Je suis cependant encouragé par les progrès constatés partout dans le monde dans la reconnaissance du rôle de la société civile, même dans les pays les plus fragiles.

N’oublions pas à cet égard le rôle des femmes et de leurs associations pour prévenir les crises, en limiter les effets les plus négatifs et essayer de les corriger. Que de fois dans la région des Grands Lacs, nous avons été frappés par cette contribution, qui est reconnue par le Conseil et que la France appuie fortement.

On ne peut cependant ignorer dans ce débat que, comme la société politique, la société civile peut elle aussi connaître des dérives. L’acteur non gouvernemental est parfois, hélas, le masque d’États peu scrupuleux. Il est quelques fois aussi – heureusement rares – le vecteur d’action violente et criminelle, comme le Vice-Ministre des affaires étrangères de Tanzanie l’a souligné tout à l’heure dans son intervention. Dans quelques cas aussi, de véritables mafias peuvent être une des manifestations monstrueuses de la société civile.

Mais celle-ci est fort heureusement le plus souvent un puissant auxiliaire de paix. Je faisais cette remarque car nous devons toujours être vigilants. Notre Conseil est par ailleurs particulièrement attaché au rôle de la société civile au sortir d’un conflit.

Au lendemain de la décision prise par nos chefs d’État et de gouvernement de créer une commission de la consolidation de la paix, je souhaiterais insister sur un point : aucune paix juste et durable ne peut s’établir par la seule entremise de l’État. Le Mozambique en a fournit d’ailleurs une illustration. Des acteurs privés peuvent contribuer, comme au Mozambique, à la résolution des conflits. La solidité de tout accord de paix est tributaire de l’émergence durable d’un corps social actif, critique, engagé, indépendant - en un mot d’une société civile.

Comment aussi ne pas rendre hommage à l’action des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre des programmes de reconstruction, par exemple dans le domaine du déminage, évoqué tout à l’heure par le Ministre danois des affaires étrangères, dans celui si difficile, de la réinsertion des enfants soldats dans des sociétés blessées, fragilisées, souvent désagrégées par des années de conflit.

Je souhaite enfin redire ici l’attachement de la France aux différentes institutions qui permettent d’associer les organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil de sécurité et notre souhait de les voir renforcées et plus souvent employées. Je songe bien sûr aux réunions « Arria » mais aussi aux rencontres organisées lors des missions du Conseil. La connaissance des sociétés par les ONG est au niveau de la prévention des conflits un atout dont le Conseil a justement pris conscience.

S’agissant des réunions « Arria », je crois que nous devons réfléchir à les rendre plus interactives. Ma délégation est prête à participer avec les ONG à une réflexion sur ce sujet.

Je saisis aussi cette occasion pour réitérer la proposition déjà formulée en ce lieu par la France qu’un suivi de l’état de cette société civile soit assuré sous la forme, par exemple, de rapports annuels centrés sur les pays les plus vulnérables.

Pour terminer, je voudrais redire que la France se réjouit que le Conseil de sécurité ait aujourd’hui tenu à

réaffirmer publiquement combien la société civile est une pièce nécessaire à tout édifice de paix.

M. Katti (Algérie) : Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir parmi nous et présider à notre séance, et de vous féliciter, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat sur un thème pertinent et d'actualité.

L'extrême complexité des conflits post guerre froide a engendré, par la force des choses, un renversement radical de tendance dans les modes de faire et les manières d'agir. Il demeure bien entendu qu'il n'existe pas de « cas d'école » et que chaque situation a ses « spécificités ». Il y a lieu de reconnaître, cependant, les efforts, aussi bien sur le plan conceptuel qu'opérationnel, déployés à ce jour par l'Organisation des Nations Unies et particulièrement par le Conseil de sécurité dans la recherche des réponses efficaces aux défis de la paix et de la sécurité. En effet, une attention soutenue est désormais accordée à la problématique de ce que l'on pourrait appeler « l'émergence de la société civile dans la recherche de la paix durable ».

Sans vouloir m'aventurer dans le débat juridico-politique sur la définition de la société civile, l'on peut considérer que celle-ci englobe, entre autres, les groupes religieux, les communautés traditionnelles, les conseils de sages, les syndicats, les groupes de défense des droits de la personne, les organisations de femmes et de jeunes, les médias et le monde académique. Ces segments de la société civile sont reconnus comme des intervenants utiles dans la prévention des conflits, la recherche de la paix et sa consolidation.

Ainsi, avant d'aller loin dans la réflexion, il me semble opportun de faire référence au rapport Cardoso (A/58/817) sur les relations futures entre l'ONU et la société civile, et qui représente, à notre sens, une plate-forme de partenariat ambitieuse s'agissant des voies et moyens de mieux intégrer la société civile dans l'ensemble des activités de l'ONU. Comme les membres le savent, ce rapport recommande l'amélioration de la planification et de l'efficacité des réunions selon la formule « Arria », une formule de nature à renforcer davantage le dialogue entre le Conseil de sécurité et la société civile et que ma délégation continuera, bien évidemment, à encourager. Il nous semble par ailleurs utile, et dans le cas où la situation du moment l'exige, que les membres du Conseil de sécurité en mission sur le terrain puissent rencontrer les dirigeants de la société civile locale.

Nous avons relevé également que des organisations de la société civile, en Afrique notamment, prennent part à des initiatives de paix mises en place par les pouvoirs publics ou par les institutions internationales. Un travail non négligeable est, en outre, fait par la société civile au niveau de la sensibilisation, du renforcement du dialogue communautaire et de la consolidation des capacités locales de gestion pacifique des conflits : organisation de séminaires, de conférences et d'ateliers de formation sur la culture de la paix et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, entre autres. Il est aussi des situations où l'usage des mécanismes traditionnels de résolution, à travers tout particulièrement le conseil des sages et les chefs religieux ou tribaux, a permis de désamorcer des crises, évitant ainsi des tragédies humanitaires certaines. On ne peut, enfin, ignorer les initiatives conjointes gouvernement-organisations non gouvernementales locales pour la réalisation de la concorde civile et la réconciliation nationale ou celles ayant un caractère transfrontalier ou impliquant les grandes organisations non gouvernementales internationales.

Ce sont là quelques manifestations de la gestion « participative » des conflits que le système des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, pourrait encourager.

La prévention des crises exige une action cohérente et coordonnée de tous les acteurs impliqués, étatiques et non étatiques. La contribution du niveau global, l'ONU et les institutions financières internationales en particulier, reste, toutefois, fondamentale. De ce point de vue, nous estimons que l'efficacité et la durabilité des mesures visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits passent nécessairement par l'engagement continu des différents intervenants, locaux et internationaux. Cet engagement permettrait de renforcer les structures étatiques, l'état de droit et la démocratie, de créer ou de consolider l'infrastructure nationale de prévention des crises, de développer l'économie et, surtout, de créer les conditions de l'épanouissement de la société civile et du renforcement de ses potentiels de paix et de stabilité.

En effet, une implication plus grande de la société civile pour prévenir les conflits, les tensions sociales et

tous les autres phénomènes de nature à porter atteinte à la paix civile et à la sécurité des citoyens est à encourager. Le respect par les représentants de la société civile du droit et du cadre de la loi reste, toutefois, fondamental.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons que la contribution et l'intervention des acteurs internationaux doit se faire dans le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes fondant les relations internationales : la coopération, le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, en particulier; mais aussi ceux guidant l'action humanitaire : l'universalité, la neutralité et la non-sélectivité, notamment.

Mme Patterson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat thématique. Nous félicitons la délégation philippine, et notamment l'Ambassadeur Baja, pour la manière dont elle s'acquitte de sa présidence au cours de ce mois exceptionnel. La maîtrise dont a fait preuve votre délégation, aboutissant à l'adoption de deux résolutions lors de la réunion au sommet, était particulièrement notable.

Nous nous félicitons de la tenue du débat thématique d'aujourd'hui, qui doit aborder les moyens d'appuyer et de faire progresser la gouvernance démocratique en vue de prévenir les conflits, aussi bien internes que transfrontaliers. Dans ce contexte, je tiens à remercier nos trois intervenants de leurs exposés sur ce sujet.

Pour apporter une aide véritablement efficace aux États en matière de prévention des conflits, la société civile – ou peut-être plus exactement, la société libre – doit être aussi rassembleuse que possible et permettre que les opinions d'un large éventail d'acteurs soient entendues et prises en compte. Même s'ils diffèrent souvent considérablement dans leur degré d'organisation, d'autonomie et d'influence, des acteurs aussi variés que des organisations non gouvernementales, des associations communautaires, culturelles ou confessionnelles, des organisations professionnelles ou commerciales, des représentants du secteur privé, qu'il s'agisse de sociétés en nom propre, de partenariats, de sociétés anonymes ou d'associations patronales, des institutions universitaires et de recherche, et, avant tout, des individus, ont tous leur rôle à jouer dans une société véritablement dynamique. Comme le relève la déclaration présidentielle que nous allons adopter aujourd'hui, ce n'est que lorsqu'elle reflète la plus grande diversité possible des opinions que la société civile peut véritablement être une force de prévention et de règlement des conflits.

Les sociétés libres sont particulièrement précieuses en tant que lieux d'échange où les idées s'affrontent librement. Le libre-échange des idées est un rempart contre ceux qui ont recours à la violence ou à l'intimidation pour atteindre leurs buts. Lorsque les individus et groupes sont libres d'exprimer leurs vues et de donner libre cours à leurs ambitions sans crainte de représailles, il est presque garanti que le risque d'un conflit entre eux diminue. Les efforts visant à élargir la liberté à tous les niveaux sont parmi les moyens les plus efficaces de réduire le risque de conflit.

Au cours de sa récente visite ici, le Président Bush a coprésidé le lancement du Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Dans le cadre de ce fonds, les États démocratiques s'emploieront à aider d'autres États à rejoindre la famille des démocraties. Comme l'a dit notre Secrétaire d'État, Mme Rice, samedi dernier, la voie vers la démocratie est souvent longue et imparfaite, et varie d'une nation à l'autre. L'un des moyens par lesquels l'Organisation des Nations Unies peut accompagner les pays visant à devenir autonomes est d'encourager l'émergence d'institutions libres.

Les États-Unis sont fermement convaincus que l'édification des institutions qui favorisent et sous-tendent la liberté et les idéaux démocratiques pose les bases d'une société libre, et que ces bases préviendront le conflit. Lorsqu'un conflit existe déjà, ces mêmes principes peuvent servir de base à une paix et une réconciliation durables. Toutes les sociétés libres ont certains points communs. Les nations démocratiques défendent la primauté du droit, imposent des limites à la puissance de l'État et traitent les femmes et les minorités comme des citoyens à part entière. De telles nations protègent la propriété privée, la liberté de parole et l'expression religieuse. Les nations démocratiques gagnent en puissance parce qu'elles respectent et récompensent les dons créatifs de leurs peuples, et les nations démocratiques contribuent à la paix et à la stabilité, parce qu'elles recherchent la grandeur nationale à travers les réalisations de leurs citoyens et non par l'oppression de leurs propres citoyens ou de leurs voisins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de

Secrétaire parlementaire aux affaires étrangères des Philippines.

L'histoire a montré que les États sont prêts à faire tout leur possible au nom de la paix. Ils sont partis en guerre et ont envoyé leurs braves hommes et femmes sur les champs de bataille. Ils se sont montrés prêts à diviser leur peuple, mettre en danger leur territoire, céder leurs ressources et compromettre leur avenir. Ils étaient prêts à faire tout cela au nom de la paix. Ce qu'ils n'ont pas été trop disposés à faire est de permettre que des individus ou des groupes d'individus participent à la prévention ou au règlement des conflits. C'était là un domaine réservé des États et des institutions de leur création.

Pendant bien trop longtemps, les États ont gardé jalousement la prérogative de partir en campagne pour la paix. De nombreux États ont résisté à l'entrée de la société civile dans le domaine des relations d'État à État, notamment dans les domaines de la politique et de la sécurité internationales.

Malgré cette résistance, la société civile a montré qu'elle était un partenaire important dans la prévention et le règlement des conflits. Ceux d'entre nous qui avons travaillé avec la société civile pour construire la paix interne et régionale et faire régner la confiance, même face à une situation de profond conflit potentiel, en sommes témoins.

L'année dernière, au mois de juin, la présidence philippine du Conseil de sécurité a convoqué un débat public sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après le conflit. La 4993[e] séance du Conseil a marqué le premier long débat du Conseil de sécurité sur la contribution que peut apporter la société civile pour veiller à ce qu'une fois la paix établie le conflit ne soit pas autorisé à reprendre.

Cette séance a représenté une occasion historique avec la participation – pour la première fois, je crois bien – de représentants de la société civile dans un débat du Conseil. La séance a ouvert encore plus grand les portes pour la société civile dans les affaires les plus délicates des États, notamment le maintien de la paix et la sécurité de l'humanité, qui est la responsabilité principale de ce Conseil.

Le Conseil de sécurité, pleinement conscient du rôle que peut jouer la société civile pour l'aider à assumer sa responsabilité principale, se doit de favoriser et d'encourager l'émergence d'un rôle significatif pour la société civile dans la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends.

Aujourd'hui, la présidence philippine a, à nouveau, l'honneur de convoquer un débat public sur le rôle de la société civile. Les Philippines sont profondément reconnaissantes aux États Membres pour leur participation active à ce débat public. Nous remercions également les trois représentants de la société civile des vues qu'ils ont exprimées et des suggestions pratiques qu'ils ont émises. Leur contribution est particulièrement précieuse, car elle est le fruit de l'expérience et de la réalité du terrain.

Le caractère complexe des menaces à la paix et la sécurité internationales est un sujet qui a reçu une attention largement méritée, non seulement durant la réunion des chefs d'État et de gouvernement la semaine dernière, mais pendant une grande partie de l'année, à commencer par la publication du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau à l'automne 2004. Il est maintenant admis qu'il est important et urgent d'élaborer une stratégie globale de la prévention des conflits et de règlement pacifique des différends. Nous nous rendons désormais compte que les gouvernements font face à des limites réelles et graves lorsqu'ils tentent de répondre pleinement à la nécessité d'affronter avec efficacité ces menaces complexes.

L'expérience de mon propre pays nous a appris cette leçon importante. Après des années de violence, les Philippines ne sont qu'à un pas d'aboutir dans leur recherche de la paix pour le sud des Philippines. Nous sommes parvenus à des progrès remarquables dans nos pourparlers de paix avec des sécessionnistes grâce au rôle clef joué par nos partenaires pour la paix. La Malaisie a accueilli les pourparlers de paix et a dirigé l'Équipe d'observation internationale; le Brunéi Darussalam et la Libye ont fourni des observateurs; d'autres membres de l'Organisation de la Conférence islamique ont apporté leur soutien politique; les pays donateurs et les organismes d'aide au développement ont accru les perspectives de croissance et de progrès en tant que dividendes de la paix.

Toutefois, notre recherche de la paix ne serait pas parvenue aussi loin sans le rôle actif joué par la société civile. La société civile a aidé à faire en sorte que les deux parties comprennent des questions difficiles, étudient les meilleures pratiques et apprécient la valeur de la paix. Les groupes religieux de la société civile

ont été des acteurs de premier plan pour bâtir la compréhension et la tolérance, en encourageant un dialogue et une coopération interconfessionnels. Ils ont aidé à limiter le risque d'utiliser à mauvais escient la religion et la foi pour alimenter la poursuite du conflit. Cette expérience particulière a été l'une des inspirations des initiatives œcuméniques lancées par mon pays ici, à l'ONU. Le rôle que la société civile peut jouer dans la promotion du dialogue et de la coopération interconfessionnels a une fois encore été mis en exergue à l'occasion de l'événement historique que fut le Sommet œcuménique de la semaine dernière.

Les communautés, les organismes donateurs et la société civile doivent adopter une approche intégrée dans le cadre d'une stratégie d'ensemble de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends. Tous les secteurs concernés – gouvernements, communautés, organismes donateurs et société civile – doivent coordonner leurs efforts et agir sur la base de leurs points forts respectifs pour s'appuyer mutuellement et s'aider à atteindre l'objectif de prévenir et de régler les différends. L'objectif doit être globaliste et ne s'arrête pas simplement à l'objectif limité de mettre fin à des conflits. Un développement général, source de stabilité sociale, dissuaderait les éléments mécontents d'une société en conflit de recourir de nouveau à la violence.

Lorsque des conflits éclatent à l'intérieur d'un État, le plus grand obstacle à la paix est l'incapacité ou la réticence des parties à entamer un dialogue. Des organisations non gouvernementales servent souvent de conduite entre les forces du Gouvernement et celles de l'opposition, tout en s'acquittant de leurs rôles humanitaires et de développement. Dans notre région, nous avons vu la société civile participer effectivement à l'instauration de la paix. À Aceh, par exemple, je crois que les graines de la paix qui ont été plantés ont permis d'instaurer la paix que nous édifions à nouveau.

Si son rôle important dans les activités d'instauration de la paix est reconnu, la société civile devrait continuer à émettre des idées nouvelles et axées sur l'avenir, en tant qu'acteur luttant contre le cycle des conflits. Si elle s'attache à favoriser la croissance de la communauté et à promouvoir le bien-être de la société, sa voix deviendra plus forte, recevant ainsi le soutien et l'appoint des acteurs locaux et internationaux.

Dans ma région, plusieurs conflits potentiels ont été réglés de manière pacifique grâce à l'aide de la société civile, notamment la situation potentiellement difficile que présentent les revendications contradictoires relatives à la mer de la Chine du Sud. Deux ateliers avaient examiné l'éventualité de régimes de coopération dans la mer de la Chine du Sud en vue d'établir la confiance et de créer un climat propice au règlement des différends. Aujourd'hui, nous avons la Déclaration de la Chine et de l'ASEAN sur le Code de conduite dans la mer de la Chine du Sud. La société civile a permis de transformer cette mer, d'objet de litiges qu'elle était, en un espace de paix et de coopération.

Il y a 60 ans, les peuples du monde ont créé l'ONU. La société civile ne se voyait alors confier aucun rôle. Aujourd'hui, elle a prouvé qu'elle avait un rôle précieux à jouer dans notre quête commune de la paix. Les États ont montré qu'ils étaient prêts à partager avec la société civile, dans un partenariat étroit et fructueux, l'œuvre de consolidation de la paix.

Montrons qu'ensemble, nous pouvons repousser les frontières de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil. J'invite le représentant du Canada à prendre la parole.

M. Rock (Canada) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de parler devant le Conseil du rôle de la société civile dans la prévention des conflits et du règlement pacifique des différends. Ce débat arrive à un point critique, car nous commençons tous ensemble à tracer la voie pour la mise en œuvre des résultats du sommet de la semaine dernière, et nous sommes particulièrement reconnaissants à la présidence philippine pour avoir attiré notre attention sur cette question.

Il y a 15 ans, le Secrétaire général publiait son premier rapport sur la prévention des conflits armés. L'expérience nous enseigne que c'est là une tâche que les gouvernements ne peuvent mener à bien s'ils travaillent seuls. Capables de jouer toute une série de rôles dans la prévention des conflits, les organisations de la société civile fournissent une aide essentielle à cet égard. Elles possèdent des qualités particulières – indépendance, rayon d'action mondial et enracinement profond dans la communauté – qui en

font de précieux partenaires pour le Conseil et pour nos gouvernements nationaux.

Le Canada accueille avec satisfaction l'adoption récente de la résolution 1625 (2005) par le Conseil de sécurité, ainsi que sa déclaration sur le renforcement de son rôle dans la prévention des conflits armés. Cette résolution établit clairement l'importance des contributions que peut apporter la société civile, ainsi que la nécessité de renforcer ses capacités. Nous connaissons tous le rôle important des organisations de la société civile, qu'elles soient locales ou internationales, en matière de détection de crises ou d'alerte précoce. Les organisations de la société civile remplissent des fonctions très variées pendant le cycle d'un conflit – activités de plaidoyer, accompagnement des populations vulnérables dans leur déplacement, surveillance et présentation de rapports à long terme. Elles peuvent aussi jouer un rôle majeur pour l'intégration des questions thématiques – par exemple l'inclusion de la perspective sexospécifique et du rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, comme le demande la déclaration du Sommet mondial.

Selon l'expérience canadienne, les partenaires de la société civile contribuent aussi pour beaucoup à mobiliser la volonté politique à l'échelle mondiale, comme en témoigne le rôle clef joué par les coalitions civiles dans la campagne pour l'interdiction des mines terrestres et dans les efforts qui ont mené à la création de la Cour pénale internationale.

En juin de cette année, plus de 500 organisations de la société civile de 15 régions se sont réunies ici à New York et ont produit le Programme d'action du partenariat mondial pour la prévention des conflits armés. Ce Programme d'action dresse la liste des fonctions que la société civile peut exercer, et fait d'importantes recommandations aux gouvernements nationaux et au système des Nations Unies. Nous soutenons et encourageons sa mise en œuvre.

Le Programme d'action souligne la nécessité pour la communauté internationale de passer de la réaction à la prévention. Pour bien prévenir, il faut être mieux informé, et l'être à temps. Il faut aussi être capable d'agir rapidement.

(*l'orateur poursuit en français*)

Aujourd'hui, je voudrais m'attarder sur trois des moyens les plus concrets qui pourraient nous permettre au cours des prochains mois de travailler ensemble à une plus grande implication des organisations de la société civile et à la maximisation de notre efficacité à cet égard.

D'abord, le Conseil a déjà commencé à se prévaloir plus souvent des compétences et des connaissances de la société civile, grâce au mécanisme de la formule « Arria ». Nous nous en réjouissons, mais incitons aussi vivement le Conseil à accentuer cette tendance. Ainsi, on pourrait considérer faire un usage plus proactif des réunions informelles et des consultations générales auprès des groupes de la société civile, non seulement pour recueillir de l'information sur des situations auxquelles on s'intéresse déjà, mais aussi pour leur permettre de sonner rapidement l'alerte à l'égard de conflits émergents et de dossiers inquiétants. Cette approche pourrait mener le Conseil à débattre sans tarder de ces questions et à intervenir de manière plus rapide et plus efficace.

Ensuite, les mécanismes de suivi et de rapport mis en place pour des situations spécifiques devraient établir clairement les moyens par lesquels les groupes de la société civile peuvent acheminer l'information au Conseil de sécurité pour examen ou intervention. Un excellent exemple de cela est l'adoption récente de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, qui établit les modalités de suivi et de rapport concernant les enfants dans les conflits armés, et inclut expressément la participation des organisations pertinentes de la société civile. Le Conseil devrait songer à appliquer ce modèle à ses autres domaines d'activité.

Enfin, au moment où nous nous apprêtons à mettre en œuvre les résultats du sommet de la semaine dernière par l'établissement de la Commission de la consolidation de la paix ainsi que du Conseil des droits de l'homme, nous devons faire en sorte que leur structure et leur mandat leur donnent accès aux informations et aux compétences les plus à jour et les plus pertinentes possibles sur la situation dans tel ou tel pays – y compris celles fournies par les organisations de la société civile sur le terrain. En impliquant la société civile dès le début, nous serons certains que nos efforts reposeront sur des informations valides et se renforceront mutuellement.

Pour terminer, le Canada est convaincu que les organisations de la société civile sont non seulement

les yeux et les oreilles de la communauté internationale sur le terrain, mais aussi notre conscience collective. Nous encourageons donc fermement une coopération plus ouverte avec elles, et espérons pouvoir travailler au cours des mois à venir à une participation plus poussée de la société civile aux efforts de prévention des conflits déployés par l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Conscient de la complexité des périls qui menacent la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a insisté sur la nécessité d'une stratégie générale de prévention des conflits et de règlement pacifique des différends conformément au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.
>
> Le Conseil a souligné que la responsabilité de la prévention des conflits incombait en tout premier lieu aux gouvernements nationaux, et que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pouvaient jouer un rôle important en soutenant l'action nationale de prévention des conflits et participer au renforcement des capacités nationales dans ce domaine, tout en reconnaissant l'importance du rôle d'appui de la société civile.
>
> Le Conseil a réaffirmé que cette stratégie devait reposer sur la participation des gouvernements, des organisations régionales et sous-régionales et des organisations de la société civile, selon qu'il conviendra, de sorte à représenter la plus grande diversité possible des opinions.
>
> Le Conseil a souligné qu'une société civile dynamique et diverse pouvait jouer un rôle dans la prévention des conflits ainsi que dans le règlement pacifique des différends. Il a noté qu'une société civile qui fonctionne bien présentait l'avantage de réunir des connaissances spécialisées, des capacités, une expérience, des liens avec des groupes très importants, une influence et des ressources qui pourraient aider les parties en conflit à trouver une solution pacifique à leurs différends.
>
> Le Conseil a relevé qu'une société civile robuste et ouverte à tous pouvait jouer un rôle de premier plan au sein des communautés, modeler l'opinion publique et faciliter la réconciliation de communautés en conflit. Le Conseil a souligné le rôle de relais que les acteurs pertinents pourraient jouer en permettant aux parties en conflit de passer au dialogue et à d'autres mesures de confiance.
>
> Le Conseil a relevé ses relations avec la société civile, qu'il entend renforcer notamment en recourant à la formule « Arria » et en tenant des réunions avec les organisations de la société civile locale à l'occasion de missions du Conseil de sécurité.
>
> Le Conseil a décidé de garder cette question à l'étude ».

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/42.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 35.